

## L'EXPRESS POLITIQUE



### Retenue mal venue

■ L'avocat Guy Bertrand trouve regrettable que le gouvernement Chrétien hésite à appuyer dans sa croisade visant à faire déclarer inconstitutionnelle toute tentative du Québec d'accéder unilatéralement à la souveraineté. « Du côté fédéral ils sont toujours effrayés par les jappements du gouvernement du Québec », a expliqué hier soir M. Bertrand à l'occasion du lancement de son livre *Plaidoyer pour les citoyens*. Des motifs électoraux peuvent expliquer cette retenue, déplore cet ancien souverainiste pur et dur, selon qui il serait anormal, invraisemblable et scandaleux que le gouvernement du Canada ne défende pas l'unité du pays à ses côtés devant les tribunaux. Plusieurs partisans du morcellement du Québec advenant un OUI référendaire ont assisté au lancement. M. Bertrand lui-même s'affiche comme un tenant du « Plan B », la ligne dure à l'endroit du Québec. Le « plan A », plus accommodant, se traduira selon lui par une défaite du Canada, « le pays le plus démocratique du monde ».

Mario Fontaine

### Une magouille ?

■ Le Mouvement souverainiste du Québec a officiellement déposé hier une plainte auprès du Directeur général des élections pour dénoncer l'émission par Ottawa de milliers de certificats de citoyenneté à la veille du référendum de l'automne dernier. Le gouvernement Chrétien reconnaît avoir accéléré les procédures, mais soutient qu'il n'y avait pas là de coup monté afin de favoriser la victoire du NON le 30 octobre. Le MSQ se demande s'il n'y a pas eu magouille de la part du fédéral dans cette affaire et son président, Ivano Vellone, soutient que « les droits fondamentaux les plus élémentaires en démocratie ne peuvent être indûment violés. Alors que l'on sait qu'un simple déplacement de 25 000 voix aurait changé les résultats, les empiètements fédéraux doivent être connus et, pour cela, il faut une enquête publique ».

Mario Fontaine

### Somalie

■ La commission qui enquête sur les événements survenus en Somalie a rejeté une tentative visant à discréditer son président, qui faisait l'objet d'allégations de parti pris qu'il aurait eu à l'endroit d'un général venu témoigner devant lui l'automne dernier. Me Bruce Carr-Harris, l'avocat du brigadier-général Ernie Beno, a exprimé sa déception à la suite de l'annonce de cette décision. Les avocats du général Beno avaient fait valoir qu'il y avait une « appréhension raisonnable de parti pris » de la part du président de la commission, le juge Gilles Létourneau, à la suite de remarques qu'il aurait prononcées à l'endroit de deux militaires l'automne dernier à Calgary. En décembre dernier, M. Létourneau était allé à Calgary pour encourager les soldats à témoigner, et c'est au cours de cette visite qu'il aurait soi-disant fait les commentaires qu'on lui reproche. M. Létourneau est censé avoir dit qu'il avait des doutes quant à la crédibilité du témoignage de Beno, comme si ce dernier « cherchait à cacher des choses, et ne semblait pas intéressé à coopérer ».

Presse Canadienne

### Règlement de comptes

■ Le député réformiste Jim Hart devrait être puni pour avoir accusé un député bloquiste de sédition, a soutenu hier le Bloc québécois. Le Bloc présentera une motion devant un comité parlementaire pour rendre la monnaie de sa pièce au député Hart. Celui-ci avait accusé Jean-Marc Jacob de sédition en raison d'une lettre qu'il avait envoyée aux bases militaires québécoises quelques jours avant la tenue du référendum de l'automne dernier. La motion recommandera que des sanctions non déterminées soient appliquées contre le député réformiste parce que ce dernier n'a pas réussi à amener une seule preuve pour étayer ses accusations.

Presse Canadienne

# Les grandes entreprises éviteraient l'équité salariale

## Le projet de loi ouvrirait la porte à la « relativité salariale »

KATIA GAGNON  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Pour trancher la pomme de discorde de l'équité salariale, le gouvernement pourrait réduire considérablement ses exigences et permettre aux grandes entreprises de se soustraire indirectement au projet de loi.

Plusieurs sources, tant du côté des groupes de femmes que des entreprises, indiquent que le gouvernement, s'il envisage un projet de loi de portée générale, pourrait autoriser les grandes entreprises à échapper au projet de loi si elles ont mis sur pied un programme de relativité salariale, comme celui qui s'applique présentement aux employés du secteur public, qui est beaucoup moins contraignant — donc beaucoup moins coûteux pour les patrons — que l'équité salariale.

« Ça brasse fort à l'intérieur du gouvernement pour faire en sorte que la loi coûte le moins cher possible aux entreprises », souligne Thérèse Sainte-Marie, du Centre d'intervention pour l'accès des femmes au travail, qui suit de très près ce dossier.

Pour ce faire, le projet de loi permettrait aux entreprises qui ont déjà mis sur pied un programme de relativité salariale — c'est le cas de plusieurs grandes entreprises —

d'échapper aux diktats du projet de loi.

Un tel programme compare les salaires versés aux employées féminines avec ceux de l'ensemble de l'entreprise plutôt qu'avec ceux des emplois à prédominance masculine. Les ajustements salariaux sont évidemment bien moindres pour les femmes.

Les syndicats et les groupes de femmes craignent que les grandes entreprises ne se pressent d'adopter de tels programmes de relativité avant la mise en vigueur du projet de loi, dans le but avoué d'y passer outre. « Le chemin tracé par le Conseil du Trésor pour exclure le secteur public du projet de loi, c'est un boulevard dans lequel va s'engouffrer le secteur privé », avance Mme Ste-Marie.

« La relativité salariale, ça peut être n'importe quoi. Et si l'employeur a ça, il est jugé conforme à la loi et n'a plus d'autre obligation que de maintenir le statu quo. Il

n'y a plus aucun recours en vertu de la Charte des droits et libertés », acquiesce Judith Carroll, de la CSN.

En vertu de ce scénario, les plus désavantagées seraient sans conteste les PME, qui n'ont pas les infrastructures pour mettre sur pied des programmes de relativité et qui seraient donc soumises aux exigences décuplées du projet de loi.

Une autre option de compromis pour le gouvernement serait, bien sûr, de hausser le seuil au-delà duquel les entreprises sont tenues de se soumettre au projet de loi. La ministre responsable, Louise Harel, envisage la possibilité de fixer un certain seuil, au-dessous duquel les entreprises seraient tenues à une obligation de résultat, mais n'auraient pas à se plier à toutes les modalités prévues par la loi.

Les patrons, qui annonçaient il y a deux jours qu'ils faisaient front commun contre le principe même d'un projet de loi, veulent que les entreprises de moins de 100 employés — la quasi-totalité des entreprises du Québec — soient exclues de l'application formelle de la loi, alors que les groupes de femmes fixent la barre beaucoup plus bas, à dix employés et moins.

Le front commun, composé du Conseil du patronat, de la Chambre

de commerce du Québec, de l'Association des manufacturiers et de la Fédération de l'entreprise indépendante, se défend d'être contre le principe de l'équité salariale. Il en a cependant contre une loi pour imposer cette équité.

Les représentants patronaux suggèrent d'autres moyens pour arriver aux mêmes fins : faciliter l'accès aux services de garde et changer l'orientation professionnelle des jeunes filles à l'école, par exemple. Ils soulignent de plus qu'une augmentation d'un p. cent de la masse salariale de 100 milliards au Québec risque de conduire à la disparition de quelque 30 000 emplois.

« Le gouvernement va être très tenté de couper la poire en deux, en excluant les entreprises de moins de 50 employés (90 pour cent des entreprises) », croient pour leur part des représentantes des groupes de femmes, qui n'ont cependant pas l'intention de lâcher prise.

« Je souhaite que la loi s'applique au plus grand nombre de travailleuses possible », s'est bornée à déclarer Mme Harel hier. Le projet de loi a été présenté au caucus hier soir et sera sur la table du Conseil des ministres aujourd'hui.

# Manning fait le ménage

## Le chef réformiste expulse trois députés de son caucus

CHANTAL HÉBERT  
du bureau de La Presse, OTTAWA

Longtemps vantée comme une des grandes vertus du Parti réformiste, la relative indépendance de ses députés est devenue hier un vice à corriger.

Dans le cadre de l'instauration d'un nouveau code de discipline, Preston Manning a banni de son aile parlementaire trois députés qu'il juge coupables d'avoir nui à la réputation de sa formation. David Chatters, Bob Ringma et Jan Brown devront se tenir à l'écart de leur caucus jusqu'à ce que leur cas soit révisé, en juillet. Tout autre député qui sera perçu comme nuisant de quelque façon

aux intérêts réformistes s'exposera aux mêmes sanctions.

Pour le Parti réformiste, il s'agit d'un virage à 180 degrés. Dès ses premières heures, la formation avait érigé la liberté de parole de ses membres en credo. Aujourd'hui, Preston Manning instaure un code disciplinaire plus draconien que celui en vogue dans toutes les autres formations fédérales.

Dès hier matin, dans un texte largement diffusé dans des quotidiens de l'extérieur du Québec, le chef réformiste a commencé à lever le voile sur son virage disciplinaire. Il y décrit son parti comme une formation à la croisée des chemins. « La direction que nous prendrons déterminera si nous continuerons d'être un parti politique majeur en devenant ou si nous nous résumerons à être un refuge pour grincheux ».

Mais ce que le texte ne montrait



PHOTO PC

Preston Manning : un nouveau code de discipline

pas, c'est que la nouvelle main de fer de Preston Manning allait s'étendre au-delà des députés dont les opinions personnelles embarrassent le parti. Même s'ils ont tous les trois écopé le même châtimement, les fautes qu'on reproche aux trois députés bannis sont en effet différentes.

David Chatters, de l'Alberta, a soutenu que la discrimination contre les homosexuels était justifiée, des paroles dont il maintient le principe malgré la controverse qu'elles ont soulevée. Bob Ringma, de la Colombie-Britannique, s'est fait remarquer en affirmant qu'il reléguerait des employés noirs ou homosexuels à l'arrière-boutique si leur présence indisposait un client,

une déclaration-choc dont il s'est résigné à s'excuser devant les rieurs qu'elle provoquait.

La députée albertaine Jan Brown avait plutôt remis son appartenance au groupe réformiste en cause devant la tolérance manifestée par son parti à l'égard de ses deux autres collègues. D'ailleurs, au moment même où Preston Manning décidait de la bannir, elle annonçait qu'elle s'excluait elle-même du caucus réformiste jusqu'à nouvel ordre.

À l'aune des mesures disciplinaires annoncées hier, le caucus réformiste pourrait être appelé à rétrécir encore davantage. Au moins trois députés semblent déjà en contradiction avec le nouveau code de Preston Manning.

# La Saint-Jean célébrée en 800 lieux différents

MARIO FONTAINE

Il n'y a pas de spleen post-référendaire. Pas assez, en tout cas, pour atténuer l'enthousiasme propre à la célébration de la Fête nationale du Québec, assurent les principaux organisateurs de l'événement.

Selon le président de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal, François Lemieux, et la présidente

du Mouvement national des Québécois, Monique Vézina, la victoire du NON le 30 octobre dernier n'a pas érodé la capacité des Québécois de fêter. Celle-ci devrait se manifester sur plus de 800 emplacements différents les 23 et 24 juin prochains.

Ces deux organismes sont ouvertement souverainistes. Mais hier, leurs porte-parole tenaient un dis-

cours rassembleur, conviant aussi bien les fédéralistes que les souverainistes à célébrer la Saint-Jean-Baptiste, la fête de tous les Québécois.

Le budget total devrait friser les trois millions. Comme c'est le cas depuis cinq ans, la loterie « Bonne Fête Québec » devrait fournir le tiers du financement. On espère vendre 300 000 billets cette année, à 2 \$ pièce.

# Le juge Fournier : un « automne chargé » et... coûteux

KATIA GAGNON  
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Non seulement le juge en chef de la Cour du Québec, Louis-Charles Fournier, a-t-il demandé qu'on lui rembourse près de 30 000 \$ de notes d'hôtels depuis six mois, mais il a, en plusieurs occasions, également facturé deux chambres d'hôtels dans des villes différentes pour la même nuitée.

Invoquant un « automne chargé », le juge confirme les informations de l'opposition libérale, qui a adressé plusieurs questions à ce sujet au ministre de la Justice, hier. En vertu d'un projet de loi adopté l'an dernier, le juge en chef est censé posséder une résidence à Québec.

Or, depuis six mois, il louait une chambre à la semaine au Château Frontenac. « Certains soirs, c'est arrivé, au cours de l'automne, qu'à la dernière minute je doive coucher à Montréal ou ailleurs et que je ne puisse plus annuler ma chambre à Québec », indique le juge Fournier, qui n'était cependant pas en mesure de préciser à combien de reprises cette situation s'était produite, ni combien il en avait coûté, au total, aux contribuables.

De plus, le juge en chef a bénéficié d'une luxueuse Mercedes avec chauffeur pour ses nombreux déplacements à travers le Québec. « C'est dans les attributs des trois juges en chef. On nous oblige à avoir un chauffeur pour nos déplacements et la compagnie avec laquelle je fais affaires ne possède que des Mercedes. Si ce n'était que de moi, j'aimerais mieux avoir une voiture plus discrète », dit-il.

Encore là, le juge n'a pas tenu le compte des voyages effectués, mais l'opposition affirme qu'il a demandé, en plus, une compensation financière de 6000 \$ pour le kilométrage effectué avec sa propre voiture.

Les libéraux affirment également que les fonctionnaires du ministère de la Justice ont refusé, à un moment donné, de rembourser ses factures au juge Fournier, les jugeant exagérées. Le cabinet du ministre Bégin serait alors intervenu pour corriger la situation.

« Je peux vous dire que je n'ai donné aucune directive de ne pas payer ou de payer quoi que ce soit », a assuré le ministre Paul Bégin.

Le juge Fournier démissionnera pour de bon très prochainement à Québec.

# Éditorial

La Presse

PAUL DESMARAIS  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY  
PRÉSIDENT  
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON  
ÉDITEUR ADJOINT  
MARCEL DESJARDINS  
DIRECTEUR DE L'INFORMATION  
ALAIN DUBUC  
EDITORIALISTE EN CHEF

## Détournement de fonds

**L**a décision de Laval et de son maire, M. Gilles Vaillancourt, de renflouer le Cosmodôme en utilisant des millions destinés à un autre projet, celui d'un centre multifonctionnel, équivaut ni plus ni moins à un détournement de fonds. La somme de douze millions provient en effet de subventions versées par Ottawa et Québec dans le cadre du vaste programme d'infrastructures mis sur pied par le premier ministre Jean Chrétien, dès son arrivée au pouvoir.



Alain Dubuc

Sur papier, le redéploiement de fonds proposé par le maire Vaillancourt est impeccable. Comme les deux ordres supérieurs de gouvernement avaient, de toute façon, prévu verser douze millions à Laval, pourquoi ne pas les diriger vers un projet que les Lavallois estiment être plus prioritaire? Ça ne coûte pas plus cher et tout le monde est content.

Le hic, c'est que le programme fédéral d'infrastructures avait une raison d'être très claire. Prolongement d'un engagement électoral des libéraux, ce projet visait à utiliser les fonds fédéraux comme levier pour accélérer des travaux publics d'infrastructures partout à travers le Canada, financés à part égales par le fédéral, les provinces et les villes. Le but de l'opération: créer rapidement des emplois et relancer l'industrie de la construction avec ses effets multiplicateurs.

Le renflouage du Cosmodôme ne remplit aucun de ces critères. Les douze millions serviront à éponger ses dettes et donc à améliorer sa situation financière. Ils ne créeront pas d'emplois, ne permettront pas la moindre pelletée de terre, n'utiliseront pas la moindre verge cube de béton. Voilà pourquoi on peut parler de détournement de fonds puisque, de façon très nette, on utilise des fonds publics à des fins auxquelles ils n'ont jamais été destinés.

On pourra rétorquer qu'une aide financière au Cosmodôme permettra de préserver des emplois en évitant une fermeture. Mais il faut répondre à cela qu'il existe des mécanismes pour aider des institutions en difficulté. Et surtout, ces organismes d'aide auraient sans doute refusé d'injecter des fonds dans cette aventure parce que rien ne garantit que ce projet, mal barré dès sa conception, mal planifié, mal piloté, survivra même s'il bénéficie de cette forme de respiration artificielle.

**Il n'est pas évident que les citoyens de Laval partagent les idées de grandeur de leurs élites.**

Si ce dossier a pris tant d'importance, c'est qu'il a revêtu, pour les élites lavalloises, valeur d'un symbole: la volonté de la deuxième ville du Québec de se doter d'outils, comme le Cosmodôme, qui lui auraient permis de s'affranchir du rôle d'appoint qu'on lui a toujours imposé. Mais dans les faits, cette quête symbolique s'est muée en fable de La Fontaine, celle de la grenouille et du boeuf.

Cette histoire dépasse cependant très largement l'administration du maire Vaillancourt et porte en fait sur l'entité même qu'est Laval, une créature artificielle qui n'a ni la cohésion, ni les traditions politiques, ni les caractéristiques urbaines, physiques et géographiques que l'on retrouve en principe dans une ville de 300 000 habitants. Il n'est d'ailleurs pas évident que les citoyens de Laval, qui ont choisi d'y habiter pour ses services, ses taxes raisonnables et sa qualité de vie partagent les idées de grandeur de leurs élites, qui voudraient la transformer maladroitement avec centre-ville et éléphants blancs.

Le seul domaine où la création de Laval a donné des résultats tangibles, c'est sur le plan du poids politique. C'est sans doute ce qui explique que Québec, sans approuver l'utilisation des fonds du programme d'infrastructures, a néanmoins choisi de ne pas stopper cette manœuvre financière indéfendable.

Le seul domaine où la création de Laval a donné des résultats tangibles, c'est sur le plan du poids politique. C'est sans doute ce qui explique que Québec, sans approuver l'utilisation des fonds du programme d'infrastructures, a néanmoins choisi de ne pas stopper cette manœuvre financière indéfendable.



LUCIENNE ROBILLARD ET L'OPÉRATION CITOYENNETÉ

DROITS RÉSERVÉS

## La ténacité des sages-femmes

**P**atience et longueur de temps valent mieux que force ni que rage. Cette sentence du fabuliste Jean de La Fontaine peut s'appliquer en partie aux sages-femmes. Après 15 ans, leur ténacité à faire reconnaître leur profession semble être sur la bonne voie. La farouche résistance des médecins à leur endroit commença à s'effriter.

Leur victoire sur papier commence en juin 1990, avec l'adoption de la loi 4 qui devait légitimer la pratique des sages-femmes dans le cadre précis de huit projets-pilotes à être évalués cinq ans plus tard. En juin 1993, à l'exception de Povognituk, situé en pays inuit, aucun projet-pilote n'était pourtant en service sur le territoire. Il y a deux ans, une première maison de naissance voyait timidement et péniblement le jour dans l'Outaouais. Quelques 24 mois plus tard, on compte six maisons de naissance qui attirent une clientèle de plus en plus nombreuse, malgré le manque de collaboration des hôpitaux.

Depuis, près de 2 000 mères ont accouché dans des maisons de naissance et près de 600 sont actuellement en suivi de grossesse. On ne suffit pas à la demande. Mais les sages-femmes sont-elles au bout de leurs peines? On ne sait trop. Sans bavure jusqu'à maintenant, les projets-pilotes seront évalués en mars 1998. C'est alors que Québec décidera de leur légalité ou non.

En parallèle, il y a la récente volte-face des médecins. Désireux que les sages-femmes s'intègrent finalement aux équipes périnatales dans les centres hospitaliers, le Collège des médecins s'apprête à déposer à l'Office des professions du Québec un projet de règlement en ce sens. Cette ouverture est la bienvenue. Mais cette récupération tardi-

ve des sages-femmes pourrait-elle conduire, dans deux ans, à la fermeture des maisons de naissance?

Pourtant, un accouchement pratiqué en milieu hospitalier coûte 3 500 \$ contre quelques centaines seulement dans les maisons de naissance. Et si plusieurs hôpitaux réussissent péniblement à donner congé à la mère, après 48 heures, le retour à la maison après 24 heures, lui, est déjà chose faite dans les maisons de naissance. Ironiquement, il se pourrait bien que ce soit l'argument économique qui fasse le poids dans ce débat, plutôt que les arguments médicaux et sociaux. Virage ambulatoire oblige.

Pourtant, une majorité de Québécois (81%) appuient l'accouchement par des sages-femmes en dehors des centres hospitaliers; 55% des Québécoises le préféreraient si l'occasion leur en était offerte et 70% des hommes disent qu'ils accepteraient que leur compagne accouche ainsi, selon un sondage SOM publié en 1993.

Si un ministre s'est permis d'aller de l'avant avec les projets-pilotes, malgré l'opposition des médecins, c'est que la sécurité de la pratique des sages-femmes bien formées a déjà été abondamment démontrée par des recherches sérieuses, impliquant de 10 000 à 45 000 femmes, recherches publiées dans des revues médicales aussi prestigieuses que la *New England Journal of Medicine*.

Il y a aussi de fortes chances pour que la pratique des sages-femmes réduise le nombre de césariennes et autres interventions dont les conséquences sont extrêmement coûteuses. Ce qu'il reste à souhaiter, c'est que la volte-face du Collège des médecins soit respectée et que les médecins récalcitrants acceptent de collaborer avec les sages-femmes pour le bien-être des familles qui désirent cette forme d'accouchement.



Claudette Tougas

## LA BOÎTE AUX LETTRES

### Repose en paix!

« Je ne t'ai pas connu et je ne suis jamais allée faire le plein à la station-service où tu travaillais. »

Aujourd'hui, les médias parlent trop souvent des jeunes qui décrochent, se droguent ou commettent des actes criminels. Toi, Carl, tu étais au travail, cette nuit-là, et un geste crapuleux a mis fin à ta vie. Comme toi, la majorité des jeunes étudie, travaille tous les jours et lutte pour s'offrir un avenir meilleur. Ceux-là, on n'en parle pas!

Si je prends le temps d'écrire ces quelques lignes, c'est pour réconforter tes parents qui vivent une perte difficile à combler. Quelle que soit l'intensité de votre souffrance, soyez fiers de ce fils qui avait « retroussé ses manches » et faisait face aux difficultés de la vie. Peut-être avait-il compris que « l'important, ce n'est pas de faire de grandes choses; mais d'en faire des petites et de les faire en grand ».

Il faut également pardonner à ceux qui ont usé de violence: leur punition sera le poids du remords quotidien. Malheureusement, nous vivons dans une société où les valeurs sont fortement ébranlées et plusieurs « prennent la ligne droite en ne voyant pas qu'elle est étroite et qu'il n'y a plus de place pour l'amour ».

Je termine en m'adressant encore à tes parents pour leur dire que là où tu es, tu veilles et veilleras toujours sur eux. Repose en paix, MON GRAND!

Anne-Marie FORTIN  
Lavaltrie

### Les pirouettes de Sheila Copps

La démission de Mme Sheila Copps relativement à la TPS constitue un geste qui est ou bien irresponsable ou bien illogique.

Ou elle est fondamentalement d'accord avec le traitement fait à la TPS par son gouvernement (les transformations annoncées sont finalement acceptables et constituent une application suffisante de la promesse contenue dans le Livre rouge du Parti libéral), et, dans ce cas, sa démission constitue un manque de courage, une opération factice tenant davantage du maquillage que de la sincérité. Sans compter les sommes considérables nécessitées par la tenue d'une élection partielle.

Ou bien alors, Mme Copps n'est vraiment pas d'accord avec les modifications à la TPS, qu'elle juge superficielles et insuffisantes, et alors, elle démissionne parce qu'elle ne peut plus, en toute conscience, faire partie de ce gouvernement. Mais, dans ce cas, le fait de se représenter constitue une contradiction évidente: elle quitterait un gouvernement où elle ne peut plus siéger pour des raisons... qui resteront après sa réélection!

Bref, l'interprétation de sa démission nous contraint d'y voir une bouffonnerie dispendieuse ou

un exemple spectaculaire d'illogisme.

Michel FRANKLAND  
Montréal

### L'union fait la force

Certains demeurent encore amers d'avoir perdu le référendum. Pourtant, il y a tout lieu de croire, selon certaines rumeurs, qu'un succès aurait déclenché de la part du fédéral des hostilités semblables à celles que nous avons connues durant les événements d'Octobre 1970 et peut-être encore pire. Il faut donc se tourner vers une autre solution pour faire reconnaître le caractère distinct de la nation québécoise.

Je sais que le Canada avait été pensé, au début, comme une union d'États indépendants, mais que cette idée avait été abandonnée par la suite pour faire place au système actuel constitué d'États dépendants à la merci d'un État fédéral.

À mon humble avis, toute tentative que le Québec fera auprès d'Ottawa pour faire reconnaître sa spécificité est vouée à un échec certain.

Sans être politicien et encore moins constitutionnaliste, je pense que la seule avenue qui semble raisonnable dans la situation actuelle serait que le gouvernement québécois initie un comité inter-provincial dont le but avoué serait la redéfinition du Canada en accord avec les autres provinces et suivant l'idée que l'on s'était fait de sa constitution à l'origine.

Je pense que cette démarche plairait non seulement à l'ensemble des Québécois mais ferait aussi

son chemin dans les autres provinces qui ont la capacité de s'administrer financièrement de façon autonome.

Jean ROUSSEAU  
Trois-Rivières

### Des ténors antiséparatistes attendus depuis longtemps

Félicitations aux auteurs et auteurs du texte titré « À la dévotion du Canada » (*La Presse*, 1er mai). Enfin des ténors antiséparatistes, attendus depuis longtemps. Bravo!

Quand on réfléchit aux dégâts causés à notre société par ces inventeurs de problèmes inutiles, on a envie de pleurer. C'est inimaginable! Quel gaspillage d'énergies et d'enthousiasmes. Quels efforts herculéens de torsion et de trucage de faits. Par contre, quel déchaînement de frustrations dédaigneuses, sinon malignes, envers tout ce qui est différent. Et quels faiseurs de rêves trompeurs et simplistes.

Est-ce que cela ne ressemble pas à un ou l'autre des faux utopismes qui sévissent dans le monde actuel? Quel dommage que cela se produise chez nous aussi. Peut-être avons-nous eu les moyens de nous payer le luxe de nos souffrances. Mais, le coffre étant presque vide, j'emprunte une phrase de Goethe: « Arrêtez ce jeu cruel. »

H.H. Langshur  
Saint-Lambert

### Bravo à Richard Séguin!

On a déjà dit que, pour un chanteur ou une chanteuse, l'important c'est de pouvoir durer longtemps.

Depuis plus de vingt ans, tu combles ton public avec tes chansons et ta musique. Jeunes et moins jeunes, réunis dans une même salle, trouvent à travers tes spectacles l'énergie et la joie dont ils ont besoin.

Tu viens de terminer avec ta supplémentaire du 27 avril, 8 soirs au Spectrum. Peu d'artistes peuvent se vanter de tant de popularité.

Encore une fois, merci à toute l'équipe. Longue vie à ta tournée *D'instinct*, qui se continue à travers le Québec.

Anne MONGEON  
Île Bizard

### N.B.

La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réservent le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

Opinions

# Autochtones: la « job de bras » des « historiens-politiciens »

**BERNARD CLEARY**

Montagnais de Mashteuiatsh ( Pointe-Bleue ), l'auteur dirige présentement sa propre firme-conseil, Le Groupe Cleary, et négocie pour plusieurs nations autochtones avec les gouvernements du Canada et du Québec.

Après avoir quasiment ignoré les Indigènes dans leurs ouvrages sur l'histoire du Canada, croyant simplement qu'ils disparaîtraient à tout jamais, à cause de l'infériorité de la race dite sauvage, « dans le sillon tout tracé de la marche de l'Humanité » et deviendraient de la matière à l'anthropologie, voilà que certains historiens, de la chapelle des plus politiciens que scientifiques, MM. Denis Vaugeois, Maurice Ratelle, Michel Gaumond et Russel Bouchard, reprennent la « job » manquée.

Ils attaquent tous azimuts, au cours d'une période politique pour le moins bien choisie, les fondements des droits ancestraux, ou issus de traités, reconnus par la Constitution canadienne, et l'existence même des nations autochtones par la thèse insipide et raciste de la pureté du sang.

Ces attaques en bas de la ceinture, bien orchestrées par Denis Vaugeois et compagnie avec certains journalistes renommés pour prendre docilement la dictée, n'ont qu'un objectif: démontrer que les gouvernements ne doivent pas s'occuper de droits ancestraux des Autochtones, « qui créent deux sortes de citoyens », et affaiblir les revendications territoriales au nom d'une menace potentielle à l'intégrité du territoire québécois.

Il reste maintenant à savoir si le gouvernement du Québec, par le truchement du ministère de la Justice, qui ne veut surtout pas reconnaître de droits aux Autochtones et qui n'a pas encore digéré son échec devant la Cour suprême du Canada dans le cas de la reconnaissance du Traité Murray, n'est pas de mèche avec ces fomenteurs de troubles.

Une chose est certaine, les réactions de Guy Chevrette, ministre responsable du secrétariat aux Affaires autochtones, en utilisant le contenu d'études « passées date » pour tenter de limiter « l'appétit gargantuesque » des Montagnais et des Atikamekw, la tolérance inhabituelle du gouvernement en permettant aux historiens de service, Ratelle et Gaumond, de faire de la politique par leurs commentaires et le fait de ne pas se dissocier clairement de ce « grenouillage historique » tendent à démontrer que le gouvernement du Québec est au moins d'accord avec ce qui s'écrit et se dit présentement.

**Subterfuge de l'historien**  
Denis Vaugeois, le plus illustre

de ces historiens-politiciens, dans son dernier livre, *La fin des alliances franco-indiennes*, souligne candidement: « Il était normal pour les historiens d'étudier le rôle des puissances européennes dans le « Nouveau Monde », d'observer la naissance des nations nouvelles. Les anthropologues, se disaient-ils, pourraient toujours étudier la disparition des populations indigènes. Chacun son métier! Très tôt, les Indiens ont cessé d'intéresser les historiens. »

Comment se fait-il donc qu'aujourd'hui, par un virage inexplicable à 180 degrés, cet historien est si intéressé par les Indiens? Il consacre un volume entier, avec tout le battage publicitaire nécessaire pour le rendre populaire, à la validité du Traité Murray, un élément pour le moins anodin dans l'ensemble de l'histoire et des relations des Autochtones avec les premiers Européens.

L'histoire n'est-elle pas plutôt l'artifice qui permet au politicien branché de tenter d'anéantir la valeur des droits ancestraux des Autochtones? C'est d'ailleurs ce que tend à démontrer le texte publicitaire de l'endos de son volume qui donne le ton de ses propos: « Les Indiens se sont ainsi forgé une redoutable arme juridique (la Loi constitutionnelle de 1982) qui semble menacer les fondements mêmes de nos sociétés et qui laisse parfois l'impression qu'il y a deux catégories de citoyens: les uns soumis aux lois provinciales et à l'obligation de payer des taxes, les autres non. »

C'est ce même personnage supposément crédible qui, pour détruire la valeur du Traité Murray, s'en prend d'une manière totalement irresponsable à la Cour suprême du Canada, le fondement de la Justice canadienne. Il porte alors un dur coup à la base même de « sa » société de droit pour l'offrir à l'autel de ses détracteurs.

Vaugeois veut convaincre ses lecteurs que les neuf juges de la Cour suprême du Canada, unanimement, et deux juges sur trois de la Cour d'appel, soit 11 juges sur 13, après une étude détaillée de la preuve extrinsèque, ont erré en reconnaissant que le prétendu sauf-conduit avait valeur de traité au sens de l'article 88 de la Loi sur les Indiens. Entre parenthèses, les juges savaient que la copie originale mentionnait le mot « garnisons » et non pas « Anglais ». Ils ont simplement déduit qu'il y avait eu une erreur de retranscription en non pas qu'on avait voulu tronquer le document. Avec une logique implacable, ils ont cru qu'en 1760, les seuls Anglais au Canada, représentants de la Couronne britannique, étaient membres des garnisons.

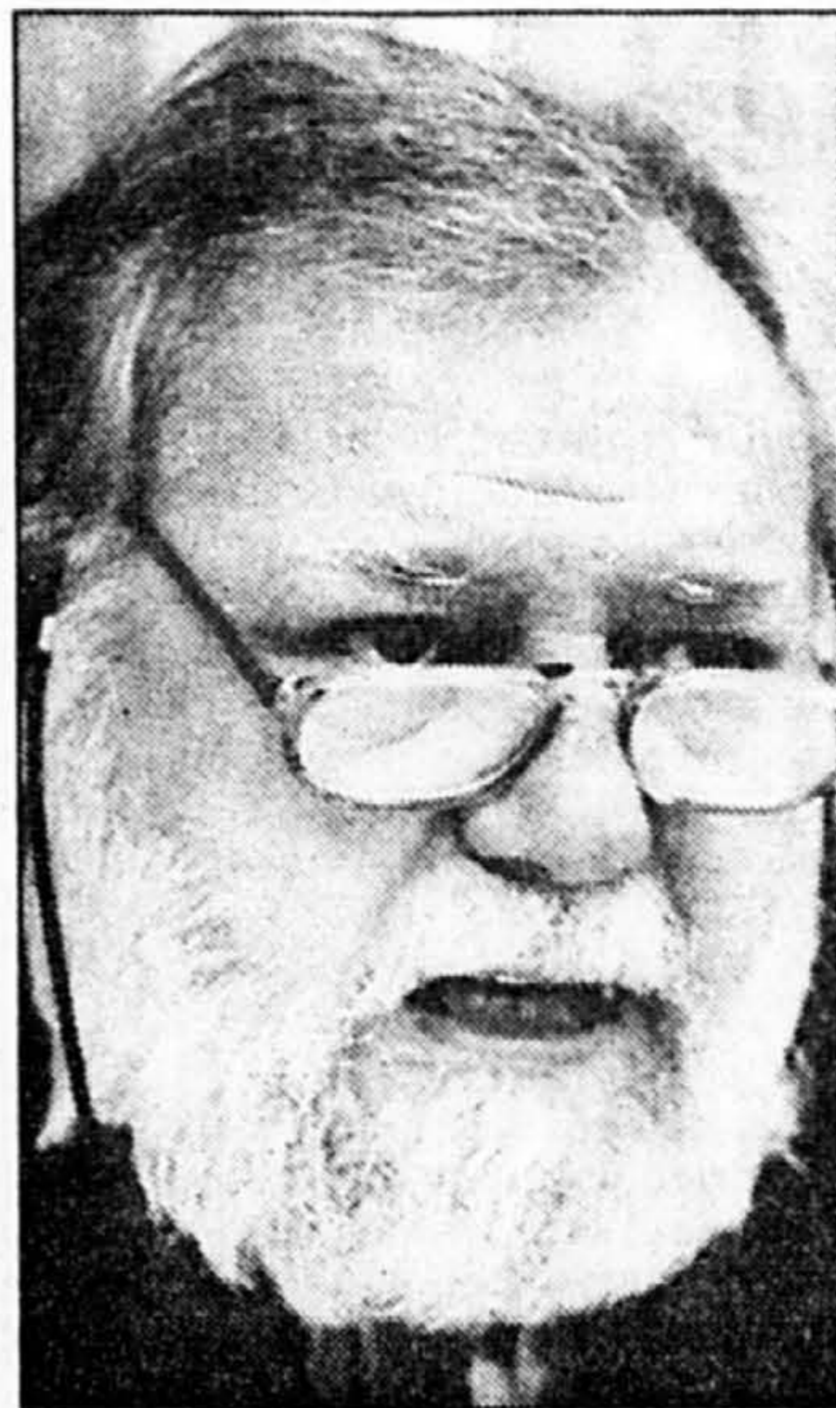
Vous admettez sans doute avec moi que ça fait plusieurs incompetents, ou malhonnêtes, et non les moindres, dans l'appareil judiciaire québécois et canadien; ce qui n'est pas pour impressionner monsieur-tout-le-monde qui a plutôt tendance, ces temps-ci, à croire que la justice n'existe pas.

Comme rien ne semble vouloir arrêter l'historien-politicien d'atteindre son but, il blaise impunément les faits actuels en ne trouvant pas une seule ligne dans son volume pour mentionner que la Cour suprême du Canada a rendu un jugement unanime. Il s'époumone plutôt à souligner, et cela à plusieurs reprises, qu'il s'agit du jugement du juge Antonio Lamer, qu'il tente de discréditer en affirmant qu'il voulait, pour être nommé juge en chef, plaire au juge Dickson. Ce dernier est frappé d'anathème par Denis Vaugeois parce qu'il a osé prétendre que les traités anciens devaient être interprétés de façon généreuse et libérale. (...)

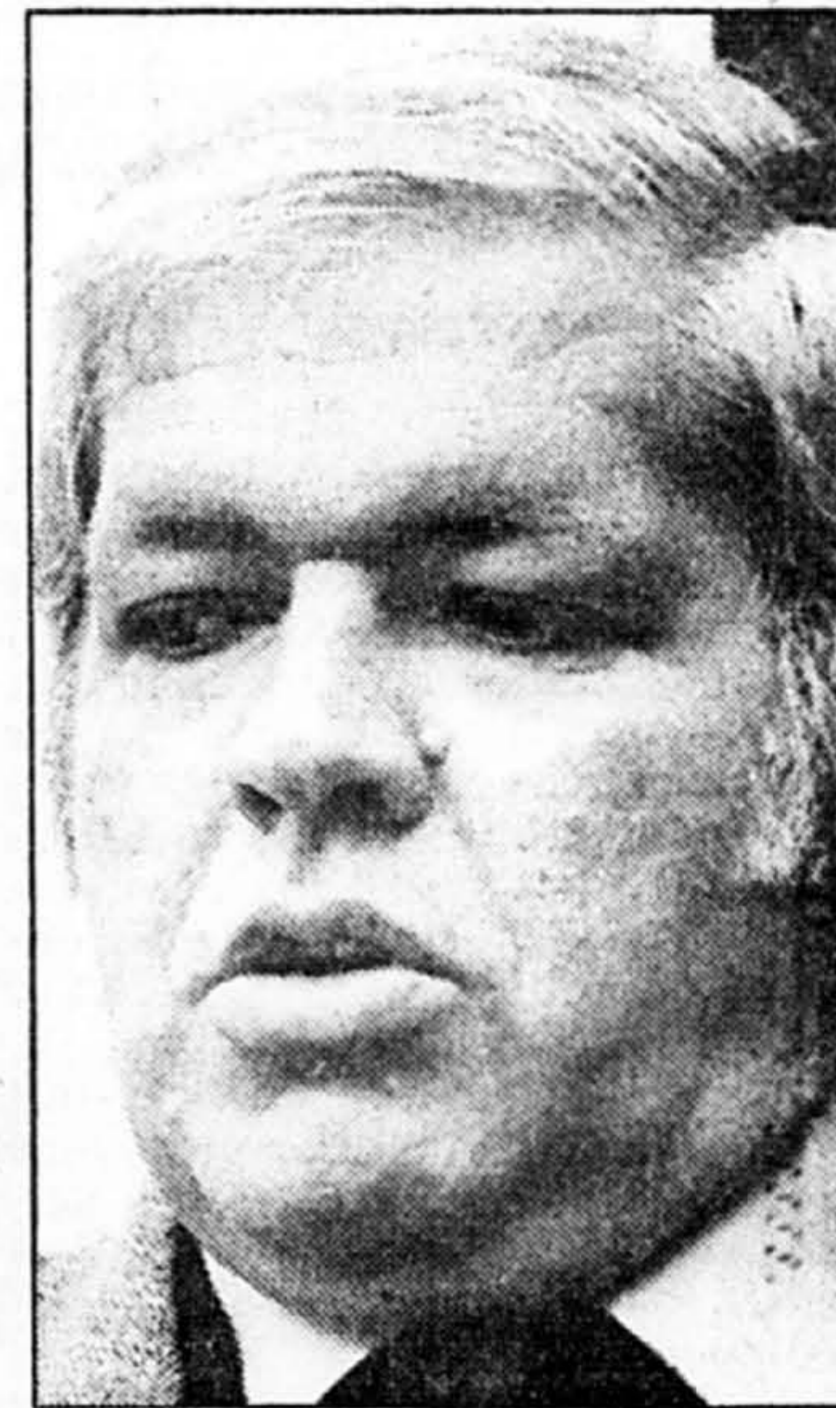
**Poteneur de l'histoire régionale**

Ayant flairé que l'occasion était belle pour vendre des livres, pour un auteur aimant la controverse et un polémiste qui cracherait son venin sur les Autochtones, à ce moment-ci, l'historien sagueéen Russel Bouchard a repris les potins anodins de l'histoire régionale du Royaume et certains thèmes racistes de ses livres précédents. Il a ensuite repiqué d'autres historiens plus crédibles des ingrédients nécessaires à sa recette. Enfin, ce cuisinier amateur a ajouté les épices de son cru qui sont son obsession quasi malade de la pureté du sang, des mariages autochtones internationaux et du métissage avec les Québécois(es).

Tout ça a donné sa propre tourtière sagueéenne, de la préhistoire au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, une hypothèse farfelue qui a fait sourire plus d'un historien, ou anthropolo-



**Bernard Cleary**



**Denis Vaugeois**

gue sérieux, sous le titre très original: *Le dernier des Montagnais*. L'exagération, au goût démesurément trop piquant de ses propres épices, à malheureusement gâté toute sa recette.

Le point de vue de Russel Bouchard, exprimé clairement en conclusion de son livre, est évident: détruire, par l'analyse du sang, toute velléité de revendications territoriales des leaders autochtones contemporains puisqu'il ne serait plus possible, depuis 1845, selon les recenseurs du Bas-Canada qui lui servent de faire-valoir pour son hypothèse, d'y trouver « un seul Sauvage pur sang », comme on le dit pour les animaux. Ce chercheur « perspicace » devrait savoir que « les sauvages pur sang », des nomades, étaient souvent dans le bois quand les recenseurs du Bas Canada faisaient leur recensement dans les villes et villages. Plus encore, les gouvernements du Canada et du Québec ont évalué sérieusement, en 1979, la valeur de ces revendications. Après avoir constaté une occupation continue du territoire ancestral par les Montagnais, sans extinction de leurs droits ancestraux et territoriaux, par traité ou conquête, ils les ont acceptées. (...)

**Nouvelles tactiques**

Malheureusement pour eux et heureusement pour nous, les Indiens ne sont pas disparus et ils sont de plus en plus convaincus que leurs droits ancestraux ont de la valeur. La tactique de la nouvelle vague d'historiens-politiciens, voyant que les Autochtones sont de plus en plus embarrassants, serait-elle maintenant de détruire la force de leurs droits ancestraux en enle-

vant toute valeur aux miettes que leur a laissées l'histoire « tripotée » par certains d'entre eux?

Même si le défi est de taille, les gouvernements ne peuvent plus traîner, comme un boulet au pied, les réclamations non solutionnées des Autochtones. L'avenir n'est donc pas dans l'opposition stérile, mais dans le partenariat constructif, respectueux des intérêts légitimes de chacun, comme l'ont constaté récemment les participants au Forum paritaire Québécois-Autochtones.

Ces représentants des forces vives du Québec étaient loin du scénario rocambolesque de Denis Vaugeois qui veut que « l'arme juridique des Autochtones », l'article 35 de la Constitution canadienne, est ou sera utilisée pour ébranler « les fondements de nos sociétés ». Ben voyons donc, cessons toutes ces folies apocalyptiques de bonshommes-sept-heures.

Je considère sincèrement que Denis Vaugeois, Russel Bouchard et les autres ont agi avec irresponsabilité en utilisant l'histoire, qui a déjà passablement amoché les Autochtones, pour faire de la politique contre ces derniers pendant cette période troublée et négative face à toute reconnaissance normale des droits des premières nations. Cette inconscience risque de produire des résultats néfastes qui seront déterminants pour l'avenir de notre société moderne.

Je tiens aussi à mentionner que je demeure malgré tout convaincu, puisque nous sommes encore là aujourd'hui pour en témoigner, que la fleur de lys d'un Québec indépendant ou la feuille d'érable d'un Canada uni ne pourra jamais s'épanouir à l'ombre d'un éventuel mausolée des cultures autochtones. (...)

## Pour que naisse l'égalité...

Un projet de loi en apparence anodin pour les Québécois

**RÉAL MÉNARD**

L'auteur est député fédéral d'Hochelaga-Maisonneuve pour le Bloc québécois et critique en matière de droits de la personne.

Avec le projet de loi C-33, la question de l'interdiction de discriminer sur la base de l'orientation sexuelle refait surface aux Communes, et le projet du ministre de la Justice promet de déclencher les passions, notamment au Canada anglais.

Le lundi 29 avril dernier, le ministre Allan Rock déposait le projet de loi C-33. Ce projet de loi modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'y inclure un 11<sup>e</sup> motif de distinction illicite, l'orientation sexuelle. Bref, si les Communes adoptent ce projet de loi, la discrimination basée sur l'orientation sexuelle sera interdite dans l'appareil fédéral.

Ce projet de loi, en apparence anodin pour les Québécois, a un grand potentiel de controverse au Canada anglais, et je veux tenter d'expliquer cette situation.

D'abord, la Loi canadienne sur les droits de la personne (LCDP), à la différence de la Charte canadienne des droits et libertés, n'a pas un caractère constitutionnel: c'est une loi organique, semblable dans sa portée à l'ensemble des lois adoptées au Parlement. La LCDP stipule deux choses: 1) interdiction à tout employeur ou fournisseur de services relevant de compé-

tence fédérale d'établir des distinctions illicites fondées sur l'un ou l'autre des dix motifs suivants: race, origine nationale ou ethnique, couleur, religion, âge, sexe, état matrimonial, situation de la famille, l'état de la personne gravée ainsi que la déficience physique ou mentale.

L'on comprend donc que l'essentiel, la quintessence du projet de loi C-33 est d'ajouter un onzième motif à cette liste, en l'occurrence l'orientation sexuelle. La LCDP définit la discrimination comme « le fait de réserver à quelqu'un un traitement différent, négatif ou défavorable, sans raison valable ».

Il importe de préciser que la LCDP s'applique uniquement aux organismes suivants: ministères fédéraux, organismes et sociétés d'État fédéraux, Société canadienne des postes, banques à charte, compagnies aériennes nationales, compagnies de télécommunications et de téléphone interprovinciales, compagnies de transport interprovincial. Cette liste d'organismes représente au demeurant le dixième de la population active canadienne.

Ces mises au point didactiques étant faites, il importe de comprendre pourquoi la question de l'orientation sexuelle refait surface aux Communes. Le débat qui sévit aux Communes aujourd'hui n'est certes pas étranger à l'adoption par le Canada, en 1982, de la Charte canadienne des droits et libertés, et de l'entrée en vigueur ultérieure, soit, en 1985, de l'article 15, portant sur les droits à l'égalité.

Voyons tout ceci de plus près: rappelons tout d'abord que l'on avait tenté, lors de la rédaction de

la Charte, d'ajouter l'orientation sexuelle à la liste des motifs de discrimination, mais que le ministre de la Justice de l'époque, Jean Chrétien, s'y était opposé...

Toujours est-il que l'article 15 est libellé de façon à ne pas limiter le nombre de motifs à la discrimination: « La Loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. »

Dans les faits, les tribunaux ont accepté que l'article soit interprété de façon large et que des motifs analogues ou d'autres caractéristiques qui fondent des actes discriminatoires contre un groupe ou un individu soient retenus. (...)

Le Québec a été la première province à inclure dans sa Charte la non-discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. Qui peut affirmer que la famille s'y porte moins bien qu'ailleurs au pays? En quoi un onzième motif illicite de discrimination va-t-il brimer nos concitoyens qui, eux, ont choisi de propos délibéré de fonder une famille dite traditionnelle. La famille, certes, est en mutation. Cependant, un fait demeure: aucun gouvernement ne pourra édulcorer l'intensité des liens familiaux à condition que trois éléments soient présents dans une famille, soit le goût de s'aimer, le goût de se protéger et le goût de se secourir. Pour le reste, tout est possible. N'en déplaise aux Réformistes.

## Contrats secrets d'Hydro: qu'attend Guy Chevrette?

**ROBERT LIBMAN**

L'auteur est l'ancien chef du Parti égalité. Il est actuellement directeur général de B'nai Brith Canada pour la région du Québec.

Grâce à l'immunité parlementaire, j'ai eu l'occasion, il y a cinq ans, de dévoiler à l'Assemblée nationale un scandale concernant 13 contrats à partage de risques entre Hydro-Québec et certaines usines métallurgiques. Quand un de ces contrats, conclu entre notre plus grande société d'État et Norsk-Hydro, une entreprise métallurgique de magnésium norvégienne, est tombé entre les mains de journalistes au Québec, le gouvernement libéral a imposé une injonction contre les médias du Québec, interdisant ainsi la publication du contenu de ce contrat. Les détails de cet accord étaient déjà connus à Boston, en Australie et en Norvège, et paraissaient dans leurs journaux.

J'avais révélé, à l'époque, qu'Hydro-Québec avait vendu son électricité à Norsk-Hydro à un prix ridiculement bas, en dessous du coût de production, pour les deux premières années du contrat. Hydro-Québec n'avait aucune garantie qu'elle pourrait récupérer ces pertes au cours de la durée du contrat. Les pertes s'élevaient à 160 millions par année et provenaient directement de la poche des actionnaires d'Hydro-Québec, soit M. et Mme tout-le-monde, les contribuables. C'était un contrat à partage de risques où le prix de l'électricité était lié au prix mondial du métal fabriqué. Dans une

étude faite à l'Université Laval, on a calculé que quatre de ces contrats avec des usines d'aluminium coûteraient aux contribuables 7,5 milliards de dollars sur la durée (25 ans) des contrats.

Une des répercussions de ce scandale fut une décision prise par le Département du Commerce des États-Unis. Selon ce dernier, ces tarifs préférentiels constituaient une subvention et il en résultait une violation du traité de libre-échange avec les États-Unis. En conséquence, l'exportation de magnésium aux États-Unis par Norsk fut l'objet de tarifs compensatoires et on a donc forcé la compagnie à renégocier son contrat avec Hydro-Québec, en éliminant la subvention, ce qui a fait économiser des centaines de millions de dollars aux contribuables.

Malheureusement, 12 contrats restent encore secrets. Guy Chevrette, à l'époque critique de l'opposition dans le domaine de l'Énergie, a poursuivi ce dossier avec toute la détermination dont lui seul est capable. Il a tenté, à plusieurs reprises, de pousser le gouvernement et Hydro-Québec à rendre publics les autres contrats et à les renégocier. (...)

Maintenant que M. Chevrette a une occasion unique de faire ce qu'il réclamait dans l'opposition, qu'est-ce qu'il attend? Les bénéfices fiscaux pour les Québécois sont clairs. S'il peut forcer Hydro à renégocier ces contrats, on pourra voir le jour où, au lieu d'une hausse des tarifs de l'électricité, il sera plausible que les Québécois en connaissent une baisse.

# Arts et spectacles

## Le temps des boîtes à chansons revit en cinq spectacles gratuits

MARIE-CHRISTINE BLAIS  
collaboration spéciale

« C'est un très, très beau soir, hein ? » a lancé Clémence à tous ceux réunis dans le grenier de l'Auberge du Vieux-Saint-Gabriel, lundi soir, alors qu'on y annonçait la production d'une série de dix émissions consacrées aux boîtes à chansons, diffusées l'an prochain à Canal D, mais enregistrées ce mois-ci, au cours de cinq spectacles ouverts au public les 14, 15, 21, 22 et 23 mai prochains au Spectrum.

C'était effectivement un très beau soir parce qu'ils étaient tous là. Claude Léveillé, Gilles Vigneault, Jean-Pierre Ferland, Clairette, Marie Savard, Monique Miville-Deschênes, Hervé Brousseau, André Gagnon, Guy Godin, Marc Gélinas, Clémence, Jean-Guy Moreau, Pierre Létourneau, Pierre Calvé, Raymond Lévesque, André Lejeune, Claude Dubois, Marc Gélinas, Jacqueline Lemay, Raoul Duguay, mais aussi Gilles Mathieu, l'homme qui a donné son nom à la mythique Butte à Mathieu, à Val-David, et Percival Bloomfield qui, lui, ouvrait le fameux Patriote en 1964, rue Sainte-Catherine.

Ils étaient tous là, comme dans une soirée de retrouvailles d'anciens étudiants, à se tirer la pipe, à s'interpeller, à se chicaner sur qui avait découvert qui en premier, à confirmer qu'un tel était amoureux d'une telle, à évoquer des moments drôles ou clés de ce phénomène que furent les boîtes à chansons, éphémère creuset où allait naître, entre 1961 et 1967, une de nos richesses naturelles les plus cotées encore à ce jour : la chanson québécoise. « La chanson, c'est ce qui se promène le mieux dans le monde, a rappelé Raymond Lévesque avec une émotion partagée par tous. Les premières fois qu'on a entendu parler du Québec, c'était par la bouche des chansonniers. »

Les cinq spectacles donneront chacun lieu à deux émissions, animées par quelques-uns de ceux qui connurent leurs débuts justement dans les boîtes à chansons.

Le 14 mai, Gilles Vigneault animera la soirée, avec Claude Gauthier, Pierre Calvé, Sylvain Lelièvre, Monique Miville-Deschênes et

Marie Savard pour invités. Marie-Denise Pelletier et Marie-Claire Séguin rendront hommage respectivement à Monique Leyrac et Félix Leclerc.

Le 15, Serge Grenier, ex-Cynique devant l'Éternel, se fera fort d'animer un spectacle où Pierre Létourneau, Germaine Dugas, Tex Lecor, André Lejeune et Guy Godin se succéderont. L'hommage à Pauline Julien et celui à Clairette reviennent à Marie-Michèle Desrosiers et Danielle Oddera.

Jean-Guy Moreau fera office d'animateur le 21 mai, avec Robert Charlebois, Louise Forestier, Raoul Duguay et Georges Langford au programme. Georges Dor et Lucille Dumont seront « hommés » par Bruno Pelletier et Sylvie Tremblay.

Claude Léveillé sera aux commandes le 22, avec ses invités André Gagnon, Yvon Deschamps (respectivement son pianiste et son batteur à l'époque), ainsi qu'Hervé Brousseau et Jacqueline Lemay. Marie-Jo Thério interprétera l'hommage à Jacques Blanchet et Michel Faubert fera de même pour Raoul Roy.

Enfin, le 23 mai, sous la gouverne de Jean-Pierre Ferland, Claude Dubois, Marc Gélinas et Renée Claude se relaieront au micro. Luce Dufault rendra hommage à Raymond Lévesque et Isabelle Boulay, à Stéphane Venne. C'est Mouffe, Miss Musique en personne, qui signera la conception et la mise en scène des cinq shows (ou des dix émissions, si vous préférez). La série elle-même sera un montage de prestations, de documents d'archives et d'anecdotes. Si elles sont toutes aussi croustillantes que celles racontées lundi soir, ça promet !

Mais vous ne savez pas le plus beau : tout comme à l'époque des boîtes à chansons, les cinq spectacles du Spectrum sont GRATUITS. On obtient les laissez-passer à la station de radio Cité Rock.Détente (1411, rue Peel, suite 602, limites de 4 laissez-passer par personne) et au Spectrum même. Allez, tous en chœur avec Georges Dor : « Une boîte à chansons, c'est comme une maison, c'est comme un coquillage (...) On y entend battre les cœurs à l'unisson, et l'on envoie toutes les couleurs de nos chansons »...



Quelques-uns des responsables des FrancoFolies de Montréal et des artistes qui s'y produiront. Entre autres, Alain Simard, président, Raymond Lévesque, Judi Richards, Guy Latraverse...

## FrancoFolies sous les étoiles mais aussi sous les plafonds

ALAIN BRUNET

Les huitièmes « Francos » de Montréal se tiendront du 1<sup>er</sup> au 10 août prochain. Avec son croissant de lune transformé en barque sur laquelle navigue un couple de troubadours, l'affiche de l'événement évoque de nouveau un ciel de nuit. En perspective, des FrancoFolies montréalaises sous les étoiles pour la troisième année consécutive.

Mais d'abord, parlons des FrancoFolies sous les plafonds puisqu'on dévoilait hier le contenu de la programmation en salle.

« Une programmation sans précédent, qui touche à tous les styles de chansons, rock et rythmes du monde. On prévoit 55 spectacles en salle comparativement à 36 l'année dernière », affirmait hier Alain Simard, président de l'événement qui porte aussi le même chapeau au Festival international de jazz de Montréal.

Plus de 1000 musiciens monteront sur les scènes des Francos, dans le cadre de six séries réparties dans cinq salles différentes : Wilfrid-Pelletier, le Théâtre Maisonneuve et la cinquième salle de la Place des Arts, le Spectrum, le Spectrum en haut (l'ex-El Casino). Deux nouvelles séries ont été, en ce sens, créées pour étoffer la programmation en salle. Six événements spéciaux, dont trois à caractère symphonique, s'ajouteront à cette programmation en salle.

Les Québécois au menu ? Richard Séguin, Kevin Parent, Isabelle Boulay, Johanne Blouin, Michel Rivard, Lynda Lemay, Raymond Lévesque, Dan Bigras, Judi Richards, France D'Amour, TSPC, Groovy Aardvark, Blaise et Daph-

né, Jean Leloup, Laymen Twaist, Octobre, B.A.R.F. Se joindront à ces francophones d'Amérique le Cajun Zachary Richard, l'Acadienne Marie-Jo Thério, la formation guadeloupéenne Kassav.

Les Français Mano Solo, Thomas Fersen, Michel Fugain, Charles Trenet, Guy Béart, Yves Duteil, Dora Lou, Kent, Sherpas, Silmarils et Molodoï ont été aussi convoqués au happening. L'Algérien Cheb Mami, la Béninoise Angélique Kidjo, le trio brésilien Esperança, l'Italien Giorgio Conte, le Zaïrois Lokua Kanza, le Belge Arno font également partie du contingent d'outre-mer.

Mise en scène par Olivier Reichenbach et présentée à la salle Wilfrid-Pelletier le jeudi 1<sup>er</sup> août, la « Fête à Michel Berger et Luc Plamondon » réunira France D'Amour, Éric Lapointe, Bruno Pelletier, Diane Tell, Isabelle Boulay, Marie-Denise Pelletier, Luce Dufault, Élise Boucher, sans compter un chœur franco-québécois de 500 voix sous la direction de Benoît Roche. Il s'agit du plus important événement jamais produit aux FrancoFolies, dixit Guy Latraverse, un des principaux architectes de la programmation en salle.

La « Fête à Raymond Lévesque » sera animée par nul autre que Jean-Pierre Ferland. Rendront hommage au chanteur québécois Paul Piché, Daniel Lavoie, Robert Charlebois, Les Frères à ch'val, Luce Dufault, Luc Plamondon, Isabelle Boulay, Dan Bigras. Sylvie Prigent assurera la mise en scène de la fête — le samedi 3 août au Théâtre Maisonneuve.

En outre, une carte blanche sera accordée à Dan Bigras, qui se produira notamment aux côtés de l'Orchestre symphonique des jeunes et du People Gospel Choir. En tout, plus de 80 artistes sur scène — le 8 août au Théâtre Maisonneuve.

À l'occasion de la « Soirée multiculturelle », le trio brésilien Esperança (formé des ex-choristes de Bernard Lavilliers et de Patrice Bruel) et l'auteur-compositeur-interprète Giorgio Conte (frangin de Paolo) partageront la scène du Spectrum — le 4 août.

À l'occasion de la création de la Bourse Félix-Leclerc (remise à un jeune auteur-compositeur-interprète en pleine montée), on a prévu une soirée de clôture à grand déploiement, à la salle Wilfrid-Pelletier : outre l'Orchestre Symphonique de Trois-Rivières, Félix Symphonique rassemblera Yves Duteil, Michel Rivard, Jean-Pierre Ferland, Guy Béart, Marie-Claire Séguin, Zachary Richard, Mano Solo, Marie-Michèle Desrosiers, Éric Lapointe, Johanne Blouin et France D'Amour.

Les billets seront mis en vente dès samedi, 10 h, aux guichets du Spectrum, de la Place des Arts ainsi qu'à tous les comptoirs du réseau Admission (790-1245).



Ferland, Léveillé, Clémence, Vigneault, Calvé et Grenier...

## Des chanceux qui sont au Festival de Cannes

EN VADROUILLE



Francine Grimaldi

collaboration spéciale

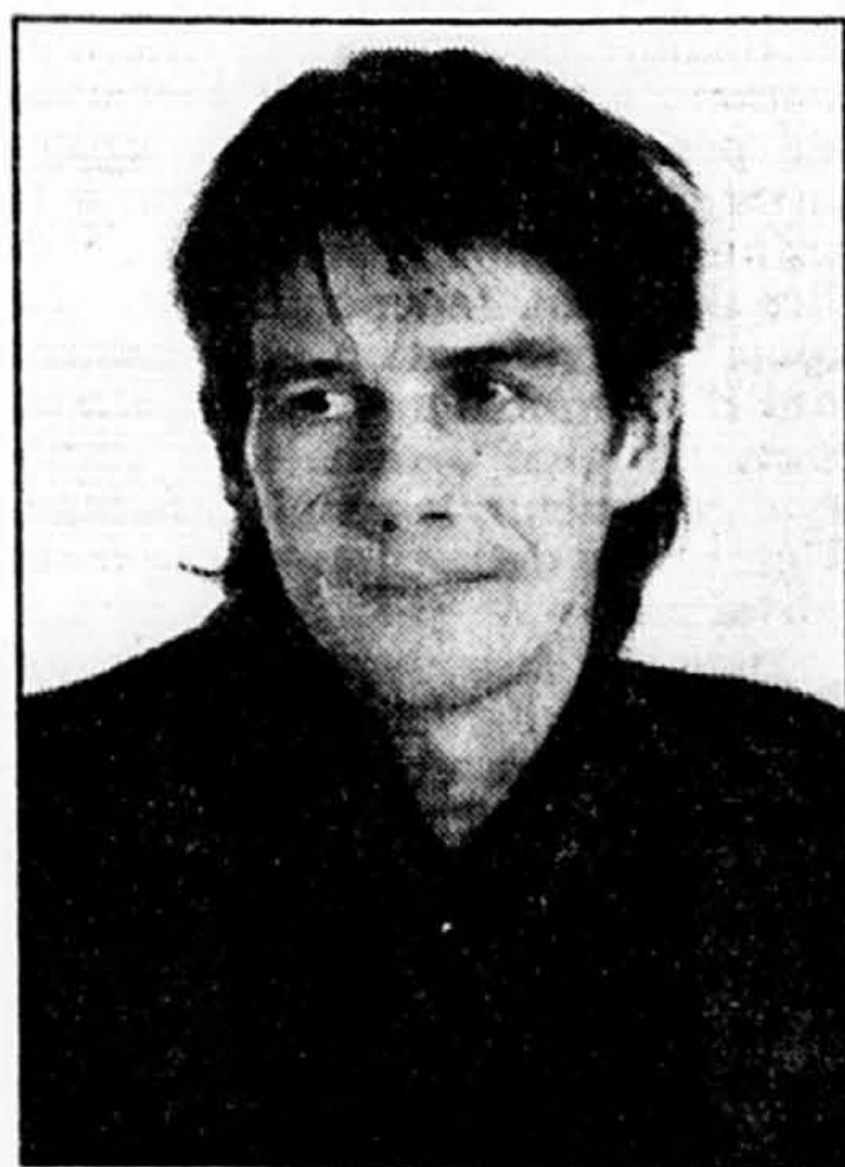
C'est demain que s'ouvre le 49<sup>e</sup> Festival du film de Cannes et je suis malheureuse comme les pierres de ne pas pouvoir (financièrement) y aller, comme à chaque année. C'est frustrant. Je devrais attendre, comme vous, le Festival des films du monde pour voir les nouveaux films.

Le Canada sera présent dans la sélection officielle avec *Crash* de David Cronenberg en compétition officielle, *Sous-Sol* de Pierre Gang avec Louise Portal dans la prestigieuse « Semaine de la critique », *Lulu* du Canadien Srinivas Krishna dans la sélection de « Un certain regard », section où se retrouvent deux excellents acteurs bien de

chez nous : Myriam Cyr et Lothaire Bluteau en vedette dans *I shot Andy Warhol*, un premier film de Mary Harron, qui ouvrira « Un certain regard » ! La superbe Acadienne Myriam Cyr, qui vit entre Londres et New York, pourra peut-être être présente, mais pas Lothaire. Il sera à Londres pour commencer à tourner un autre film dans deux semaines.

Lothaire Bluteau (*Jésus de Montréal*) m'a dit hier qu'il est aussi heureux qu'il avait espéré l'être à New York. Il y réalise tous ses rêves, et plus encore ! Il a effectué sa première mise en scène de théâtre en février dernier et il a adoré cette expérience. Il a monté *Used Walls* d'un auteur américain très coté à New York, Todd Alcott. C'est une pièce avec six comédiens, sur les drogués dans le milieu de la peinture. Une pièce dont Lothaire veut maintenant faire un film ! Il n'a pas encore réuni le budget nécessaire pour le réaliser, mais il a confiance car l'argent commence à entrer (il a déjà reçu 50 000 \$).

Autre nouveauté pour Lothaire : son premier rôle comique ! Il vient de terminer, il y a huit jours en Ohio, le tournage d'un nouveau film indépendant américain intitulé *Suicide* avec, en vedette, Brook Smith (*Oncle Vanja*) ; un premier film, encore, à partir d'une tragi-comédie russe écrite en 1920. Lothaire m'a dit avoir adoré jouer la co-



Lothaire Bluteau

médie : « C'est l'histoire d'un type qui tente de se suicider mais ne réussit pas. Alors il s'essaie encore et encore, il fait tout pour perdre la vie mais s'en tire toujours. C'est tordant. Ce fut très plaisant à jouer mais je n'ai rien vu de l'Ohio, on tournait presque en huis clos. Je ne verrai rien de Cannes non plus parce que je dois me concentrer sur mon prochain rôle qui n'a rien de comique celui-là. Je vais jouer le personnage de Horst dans *Bent*, un film très sombre d'après la pièce de

théâtre de Martin Sherman, avec Clive Owen dans le rôle de Max. L'action se passe surtout dans un camp de concentration. Nous tournerons pendant trois mois, les trois plus beaux mois en Angleterre et en Écosse ! À suivre...

Nuit du ciné français

Les relations culturelles franco-québécoises se resserrent. La 5<sup>e</sup> édition des « Journées de la musique française » se poursuit jusqu'à dimanche à Montréal et, par ailleurs, le Consulat général de France présentera une « Nuit de cinéma français » le 10 mai au Théâtre national ! Une occasion rare de voir, ou de revoir, l'anthologie des films de Max Linder montée en 1963 par sa fille Maud Linder. Dame Linder est d'ailleurs arrivée depuis lundi à Montréal pour l'événement qui nous permettra aussi de voir des images tournées en 1895 et 1896 (*Première Séance* et *Planète Lumière*) avec accompagnement au piano par Vincent Tardrew.

Avant de passer au cinéma parlant de 1937 à 1995 Danielle Oddera donnera un récital de chansons tirées de films français ! Ensuite vous en aurez jusqu'à l'aube avec *La Grande Illusion* de Renoir, *Les Visiteurs du soir* de Carné, *Touché pas au Grisbi* de Becker et finalement le grand documentaire sur *Les enfants de Lumière* réalisé par le sympathique acteur Jacques Perrin

(vedette du nouveau film d'Arthur Lamothe).

Sorties-cadeaux pour maman

Suggestions de sorties-cadeaux pour la fête des Mères, dimanche : une visite des Ateliers du Faubourg des Arts à Mont-Saint-Hilaire ? Ce mois-ci il y aura des démonstrations de fabrication de verre d'art tous les week-ends. De plus lundi matin, 13 mai, la ministre de la culture Louise Beaudoin, le maire Honorius Charbonneau et le député Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale, participeront à la création d'une oeuvre collective monumentale en verre !

Si maman est gourmande ou gourmet, offrez-lui *La Table du partage / Taste of the Nations* (70 \$ par personne) qui réunira 40 chefs cuisiniers de Montréal à l'amphithéâtre Bell à 18 h 30 le 13 mai pour un 3<sup>e</sup> Gala-bénéfice au profit de plusieurs organismes de charité : Dans la rue, la fondation Aide et Partage et Oxfam-Canada. Chaque chef offrira ses spécialités avec l'aide d'une célébrité comme sous-chef : Mitsou, Joe Bocan, Édith Bulter, Daniel Lavoie, Louise Forestier, François Massicotte, Serge Thériault, Jojo Savard, moi-même qui ne manquerais pas l'événement, et bien d'autres...

Sur ce, à dimanche.

# L'OSM éblouit, Shaham déçoit

CLAUDE GINGRAS

Le nom de Tchaïkovsky et sans doute aussi celui de Gil Shaham, l'une des nouvelles vedettes du violon, valent à l'OSM une salle comble. Tant mieux. La chose ne s'est pas vue souvent cette saison.

Mieux encore : c'est une salle heureuse de ce qu'elle entend. Et tellement impressionnée par le jeu de Shaham qu'elle applaudit après le premier mouvement, ce qui ne se fait même plus à « l'autre orchestre ». Mais comment résister à l'éclatante conclusion imaginée par le compositeur ! Le soliste lui-même semble heureux de cette réaction et fait un petit salut.

Le point culminant de la soirée sera cependant l'ouverture 1812. Dutoit, qui marque sa rentrée définitive de fin de saison avec ce programme tout-Tchaïkovsky, commande de la spectaculaire pièce une exécution éblouissante, avec des cordes graves d'une rare beauté. Il n'y a pas de canons, mais c'est tout comme, grâce à des interventions de grosse caisse d'une telle puissance qu'on en conclut à quelque amplification quelque part.

Dutoit profite de ce programme Tchaïkovsky pour glisser trois raretés : deux pièces portant le même titre, *Voyevoda*, mais sans lien réel entre elles, l'une ouverture d'opéra, l'autre ballade symphonique venue beaucoup plus tard, et une troisième qui s'intitule *Buriya* et s'inspire de *The Tempest* de Shakespeare.

On n'entend jamais ces trois pièces-là et il y a à cela une raison : on y cherche en vain ces grands thèmes originaux et irrésistibles qui ont fait et font encore le succès de Tchaïkovsky — ceux qui abondent dans l'ouverture 1812, par exemple. Dutoit a quand même bien fait de les programmer au moins une fois. Au départ, cette musique est magistralement écrite et orchestrée, elle permet à un grand orchestre de sonner dans toute sa splendeur, et c'est précisément ce qui se passe.

La pièce inspirée par *The Tempest* laisse quand même une certaine impression : c'est d'abord la mer déchainée, ensuite l'île enchantée avec ses deux amants passionnés. Deux images que Dutoit fait bien ressortir.

Comme lors de sa précédente exécution du Concerto de Tchaïkovsky à l'OSM, en novembre 1991, Gil Shaham choisit la version intégrale, c'est-à-dire qu'il rétablit au dernier mouvement les passages habituellement omis. Sur sa prestation d'il y a cinq ans, j'avais notamment écrit : « Quelques portamentos d'un goût douteux et quelques légers écarts de justesse ne diminuent en rien mon plaisir. » Cette fois, il faut remplacer les « quelques » par des « plusieurs » et signaler aussi toutes sortes de diminuendos non indiqués et du plus vilain effet. Inutile de préciser que le « plaisir », cette fois, est sérieusement diminué, en ce qui me concerne en tout cas.

À 25 ans seulement, M. Shaham glisserait donc déjà dans la vulgarité et le débraillé des Perlman et Zukerman — ce qui le place en bien piètre compagnie. Au plan strictement technique, il a même connu deux ratés au premier mouvement, changé des valeurs de note au mouvement lent et attaqué une fraction de seconde en retard la réexposition au finale — choses que n'ont certainement pas manqué de remarquer tous les violonistes de l'orchestre et tous ceux qui connaissent bien le Tchaïkovsky.

La technique reste, bien sûr, époustouflante, et la sonorité, belle et généreuse, ce qui rend encore plus attristant le laisser-aller qu'on observe. Ou peut-être le petit travail-le-t-il tout simplement trop...

Après le concert, il autographiait ses disques au magasin de la PdA. Une centaine de personnes y sont venues.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL.  
Chef d'orchestre : Charles Dutoit. Soliste : Gil Shaham, violoniste. Mardi soir, salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts ; reprise mercredi soir, 19 h 30. « Concerts Air Canada ». Programme consacré à Tchaïkovsky : Ouverture de l'opéra *Voyevoda*, op. 3 (1867-68) *Voyevoda*, ballade symphonique, op. 78 (1890-91) Concerto pour violon et orchestre en ré majeur, op. 35 (1878) *Buriya*, fantaisie symphonique, op. 18 (1873) *L'Année 1812 : Ouverture solennelle*, op. 49 (1880)

## Les Who à guichets fermés

Le concert géant à Hyde Park de Roger Daltrey, Pete Townshend et John Entwistle, les membres survivants du légendaire groupe rock The Who, aura lieu à guichets fermés, les 150 000 billets en vente ayant été vendus en une semaine. Le concert du 29 juin comptera d'autres invités de la scène rock / pop internationale dont Eric Clapton et Bob Dylan et la chanteuse canadienne Alanis Morissette. Étalé sur une journée, il se déroulera à la veille de la finale de l'Euro 96 de football au stade londonien de Wembley.

## GINETTE RENO



1 mai - 300 billets  
2 mai COMPLET  
3 mai COMPLET  
4 mai COMPLET  
15 mai COMPLET  
16 mai COMPLET  
17 mai COMPLET  
18 mai COMPLET

2<sup>e</sup> série de supplémentaires  
21, 22 mai  
EN VENTE MAINTENANT  
790-1111

« Ça n'a pas d'allure, juste pas d'allure, être aussi bonne, aussi forte, aussi en voix, aussi présente que Ginette Reno. »  
- Marie-Christine Blais  
La Presse

### La Chanteuse

THÉÂTRE ST-DENIS 1  
Billets en vente au théâtre de 12h à 21h (Info: 849-4211)  
Achats téléphoniques: 790-1111 Groupes (10 personnes et plus) : 527-3644

## LE VRAI GOÛT DE L'ÉTÉ!

ÇA DÉMARRE LES



GRÂCE À LA PRESSE

LaRonde  
Passe SAISON 96 7 JOURS  
4826\$  
PRIX RÉGULIER 57,04\$

7, 12 MAI À 10h.

## SENSATION GARANTIE

La Presse

SENSATION GARANTIE, 7 jours sur 7, tout l'été!  
• Découpe ce bon rabais.  
• Présente-le à la billetterie de La Ronde les 11, 12, 18, 19 ou 20 mai pour bénéficier du rabais sur la passe de saison 7 jours.

Rabais valide seulement les 11, 12, 18, 19 ou 20 mai 1996. Limite d'un coupon par personne. Non monnayable. Ne peut être combiné à aucune autre offre promotionnelle. Taxes applicable en sus.



## VOTRE SOIRÉE DE TÉLÉVISION

par Louise Cousineau

- 11:00** (2) - **CHRISTIANE CHARETTE**  
Une revenante, Kim Campbell, y sera.
- 19:30** (18) - **ENVOYÉ SPÉCIAL**  
Une découverte étonnante: les amnésiques retrouvent la mémoire grâce à l'amour.
- 20:00** (2) - **LE ZÈBRE**  
Le roman d'Alexandre Jardin a fait un malheur. Voici le film avec Thierry Lhermitte et Caroline Cellier. L'histoire d'un gars qui ne veut pas que son mariage tombe dans la monotonie.
- 20:30** (10) - **JASMINE**  
Le vrai chef de police Jacques Duchesneau et d'autres grands de ce monde, dont la ministre Louise Harel, chanteront *Quand les hommes vivront d'amour* dans la grande finale. Pour vrai.
- 20:00** (10) - **VJ INVITÉ: MADO**  
Mado des bingos, le travesti en train de devenir vedette, s'exprime.
- 21:00** (10) - **TÊTES D'AFFICHE: JOHN WAYNE**  
Le vrai cowboy du cinéma, c'était lui.
- 22:30** (10) - **CHA BADA**  
Invités: Sylvain Lévesque, Anthony Kavanagh et Serge Postigo.
- 22:30** (10) - **BESOIN D'AMOUR**  
La cantatrice Nathalie Choquette donnera un cours de chant à Guy A. Lepage. Également, les sportifs Pierre Trudel et Michel Bergeron.

CANAUX	18 h 00	18 h 30	19 h 00	19 h 30	20 h 00	20 h 30	21 h 00	21 h 30	22 h 00	22 h 30	23 h 00	23 h 30	CANAUX
2 (9)	Ce soir		Moi et l'autre	L'Aventure / Marjo	Cinéma / LE ZÈBRE (4)				Le Téléjournal	Le Point (22:24)	Nouvelles du sport	Météo / Cinéma (23:35)	2 (9)
13													13
4 (8) t	Le TVA	Piment fort / S. Rousseau	La Poule aux oeufs d'or	Dynastie - La Réunion (2/4)	Jasmine / Dernière				Le TVA	chaBada / Sylvain Lévesque, Anthony Kavanagh, Serge Postigo	TVA Sports / Loteries (23:52)		4 (8) t
7 (10)													7 (10)
15 (17)	Passé-Partout	La Maison de Ouimzie	Le Québec aujourd'hui	Nations	Zap				Cinéma / LE CHEMIN BRUT (4)	Baptême de mer / Dernière	La Période de questions		15 (17)
24 (45)									Documentaire				24 (45)
16 (30)	Guerre des clans	Flash	Sans sens sûr / Claude Poirier	Baseball / Cubs - Expos					Besoin d'amour / Natalie Choquette	Le Grand Journal	Sports Plus	Sports Plus extra	16 (30)
35													35
5	News	ABC News	Star Trek: Next Generation	Ellen	Drew Carey	Grace Under...	Dana Carvey	Tekwar					5
6													6
12	Pulse	E.T.	3rd Rock...	Ellen	Drew Carey	Grace Under...	Dana Carvey	Tekwar			CTV News	Pulse	12
8													8
ABC (22)	News	ABC News	Star Trek: Next Generation	Ellen	Drew Carey	Grace Under...	Dana Carvey	Tekwar					ABC (22)
CBS (3)	News	CBS News	E.T.	Miracle Babies	Cinéma / OUR SON, THE MATCHMAKER avec Ann Jillian								CBS (3)
NBC (5)	News	NBC News	Home Improv.	Wheel of...	Jag	Dateline NBC	Law & Order						NBC (5)
33	Newshour	Nightly Bus.	Points North	ABCs of Change	Championship Skating	Olympica					Cin. / WOMAN OF THE YEAR		33
57	ITN News	Nightly Bus.	Newshour	State of New York	Nature	Nova					Brittas Empire	Charlie Rose	57
12	Shlak	Voit	Panorama	...en ligne	Ray Bradbury	Destinos	Biographie / Rachida	Les Surprises du sexe	Panorama	...en ligne			12
24	Wishbone	Bill Nye	Global Family	Data Café	Studio 2		I, Claudius	The View from Here	Turn. 16 (23:02)	Cross-Training			24
A & E	Quincy M.E.		The Equalizer	Biography: Admiral "Bull" Halsey	Amer. Justice: Bounty Hunters	20th Cent. Waco & Ruby Ridge	Law and Order						A & E
BRAVO	Brian Setzer	Bravo! News	NY Theatre	Contents Under Pressure	Cinéma / LUTHER (5) avec Stacy Keach, Patrick Magee	Secret Agent							BRAVO
CANAL D	Animalier: monstres pas si...	Science / La Roi des dinosaures	L'Ouest, le vrai	Têtes d'affiche: John Wayne	Destination Danger	Cinéma / LES DISPARUS DE...							CANAL D
DISC.	Beyond 2000	@ discovery.ca	Birds: The Series	Wings of the Red Star	Techno TV	@ discovery.ca							DISC.
FOX	Blossom	The Simpsons	Home Improv.	Seinfeld	Beverly Hills, 90210	Kindred: The Embraced	Star Trek: The Next Generation	Baywatch					FOX
FOX(Ont)	The Simpsons	Roseanne	Cheers	Home Improv.			Seinfeld	Cops	Final Justice	M*A*S*H			FOX(Ont)
MP	Planète Rock	Les Bombes	1 x 5	VJ invité: Mado	Les Aventures du Grand Talbot	Musique vidéo							MP
NW	World News	Bus. World	Early Edition	The Lead	Face Off	Pamela Wallin Live	National News / Magazine	the fifth estate					NW
RDI	Euronews	Au travail!	Monde ce soir	Capital Actions	Reportages / Visas...strip-tease	Le Téléjournal	Maisonnette à l'écoute	Le Canada aujourd'hui	Sport				RDI
RDS	Autodrome	Sports 30 Mag	Indy Lights	Champ. international de karaté	Boxe / Mathis - Sullivan; Hills - Del Valle	Sports 30 Mag							RDS
SE	Loup... (16:55)	Aimer par coeur		Ernest frappe encore	Chute libre (21:35)						Femme de désir (23:20)		SE
TMN	Roommates (17:30)		Johnny and Clyde	Tommy Boy							Dark Side of Genius (22:45)		TMN
TSN	Gladiat. (17:30)	Sportsdesk	Inside Sports	Bloopers	Baseball / Blue Jays - Rangers						Sportsdesk		TSN
TV5	Chiffres...	Studio Gabriel	Journal FR2	Envoyé spécial	Reportages	Dites-moi	Paris Lumières	Journal belge	Studio Gabriel	Visions / Cercle			TV5
YTV	Garfield and...	What-a-Mess	Goosebumps	Are You Afraid	Video &...	Hidden City	Tarzan	Madison	Must Be Mad!	Streetnoise	Catwalk		YTV



Jasmine (Linda Melo)

CABLE: A & E = ARTS AND ENTERTAINMENT - CANAL D = ARTS ET DIVERTISSEMENT - DISC. = DISCOVERY - MP = MUSIQUE PLUS - NW = NEWSWORLD - RDI = RÉSEAU DE L'INFORMATION - RDS = RÉSEAU DES SPORTS - SE = SUPER ÉCRAN - TMN = THE MOVIE NETWORK - TSN = THE SPORT NETWORK - TV5 = TÉLÉVISION INTERNATIONALE - YTV = YOUTH TV

SPECTACLES

Salles de répertoire

BLUË IN THE FACE
Cinéma du Parc (1): 14 h 45.
CERF-VOLANT BLEU (LE)
Cinéma Impérial: 21 h 15.

NIGHT PORTER (THE)
Conservatoire d'art cinématographique: 20 h.
NIXON V.F.
Collège Édouard-Montpetit (180, de Gentilly e., Longueuil): 20 h.

The Turn of the Screw (Britten). Opéra de Montréal. Joanne Hounsell, Ethel Guéret et Anne Saint-Denis, sopranos, Douglas Perry, ténor, Johann Tritthardt, soprano enfant, Marcia Swanson, mezzo-soprano. Mise en scène: Gina Lapinski. Décors: Russell Parkman. Orchestre, dir. Timothy Vernon: 20 h.

Musique

PLACE DES ARTS (Salle Maisonneuve)

Théâtre

THÉÂTRE JEAN-DUCEPPE (Place des Arts)
Evangéline Dousse, de Antonine Maillet. Mise en scène de François Barbeau. Du mar. au ven., 20 h; sam., 16 h, 20 h 30.

ÉCRAN GÉANT! QUALITÉ DU SON!

4.99 EN MATINÉE REPRESENTATIONS AVANT 18H00
4.99 La FIEVRE du MARDI

Horaires du 5 au 9 mai 1996
PARISIEN
480, rue Ste-Catherine O. 866-3856

F.P.8-GREENFIELD PK
5000, boul. Taschereau 672-2229
PALLBEARER (SAC)\* 1:10-3:30-7:10-9:20 lun,jeu 7:10-9:20

LAVAL
1600, boul. Le Corbusier 688-7776
OLIVER & COMPAGNIE (G)\* dim,mar,mer 12:55-2:00-4:40

LOEWS
954, rue Ste-Catherine O. 861-7437
PRIMAL FEAR (16+)\* 1:15-4:00-7:00-9:50

PALACE 6
658, rue Ste-Catherine O. 866-6991
2\$ MATINEES (avant 18h00)
2,50\$ EN SOIRÉE

GREENFIELD PARK
3620, boul. Taschereau 671-6129
2\$ MATINEES (avant 18h00)
2,50\$ EN SOIRÉE

DORVAL
260, ave Dorval 631-8586
ENTREE GENERALE 6,00\$ - MATINEES 4,25\$

VERSAILLES
Place Versailles 353-7880
OLIVER & COMPAGNIE (G)\* mar,mer 1:00-3:30-6:10

VERSAILLES
Place Versailles 353-7880
OLIVER & COMPAGNIE (G)\* mar,mer 1:00-3:30-6:10

VERSAILLES
Place Versailles 353-7880
OLIVER & COMPAGNIE (G)\* mar,mer 1:00-3:30-6:10

VERSAILLES
Place Versailles 353-7880
OLIVER & COMPAGNIE (G)\* mar,mer 1:00-3:30-6:10

VERSAILLES
Place Versailles 353-7880
OLIVER & COMPAGNIE (G)\* mar,mer 1:00-3:30-6:10

VERSAILLES
Place Versailles 353-7880
OLIVER & COMPAGNIE (G)\* mar,mer 1:00-3:30-6:10

VERSAILLES
Place Versailles 353-7880
OLIVER & COMPAGNIE (G)\* mar,mer 1:00-3:30-6:10

VERSAILLES
Place Versailles 353-7880
OLIVER & COMPAGNIE (G)\* mar,mer 1:00-3:30-6:10

VERSAILLES
Place Versailles 353-7880
OLIVER & COMPAGNIE (G)\* mar,mer 1:00-3:30-6:10

VERSAILLES
Place Versailles 353-7880
OLIVER & COMPAGNIE (G)\* mar,mer 1:00-3:30-6:10

VERSAILLES
Place Versailles 353-7880
OLIVER & COMPAGNIE (G)\* mar,mer 1:00-3:30-6:10

VERSAILLES
Place Versailles 353-7880
OLIVER & COMPAGNIE (G)\* mar,mer 1:00-3:30-6:10

VERSAILLES
Place Versailles 353-7880
OLIVER & COMPAGNIE (G)\* mar,mer 1:00-3:30-6:10

CINÉMA
Les recettes du week-end

La Presse publie chaque semaine les recettes du week-end dans les différentes salles de cinéma au Québec, compilées par Alex Films. En plus des films favoris du public, on trouvera les résultats obtenus par quelques films intéressants à un titre ou à un autre, ainsi que ceux qui tiennent l'affiche depuis le plus grand nombre de semaines.

BOX-OFFICE

Table with 4 columns: Title, Recettes du week-end, Nombre d'écrans, Recettes cumulatives. Top entries: Magie noire (98180\$), La Dernière Danse (53612\$), Conquête du dragon (51465\$).

À souligner

Table with 4 columns: Title, Recettes du week-end, Nombre d'écrans, Recettes cumulatives. Entries: Mme Winterbourne (12229\$), Le bonheur est dans le pré (8509\$), Les Grands Ducs (4765\$).

Toujours à l'affiche

Table with 4 columns: Title, Recettes du week-end, Nombre d'écrans, Recettes cumulatives. Entries: Le Facteur (3360\$), Coeur vaillant (1071\$), Babe V.F. (1093\$).

GUIDE HORAIRE CINÉPLEX ODEON
cinÉRABAIS MARDIS et MERCREDIS 4.99\$

Pour informations, appelez 849-4444 de 11h00 à 22h00

DU 5 MAI AU 9 MAI 1996
ATWATER
Place Alexis Noyon 935-4216
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)

BERRI
1700, rue St-Denis 288-2115
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)
BERNARDINE MARCHÉ (LA) (v.o. anglaise) (13 ans)

BOUCHERVILLE PV
Autoroute 20, sortie 303, Montreuil 419-6101
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)
BOUCHERVILLE (v.o. anglaise) (13 ans)

BOUCHERVILLE PV
Autoroute 20, sortie 303, Montreuil 419-6101
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)
BOUCHERVILLE (v.o. anglaise) (13 ans)

BOUCHERVILLE PV
Autoroute 20, sortie 303, Montreuil 419-6101
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)
BOUCHERVILLE (v.o. anglaise) (13 ans)

BOUCHERVILLE PV
Autoroute 20, sortie 303, Montreuil 419-6101
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)
BOUCHERVILLE (v.o. anglaise) (13 ans)

BOUCHERVILLE PV
Autoroute 20, sortie 303, Montreuil 419-6101
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)
BOUCHERVILLE (v.o. anglaise) (13 ans)

BOUCHERVILLE PV
Autoroute 20, sortie 303, Montreuil 419-6101
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)
BOUCHERVILLE (v.o. anglaise) (13 ans)

BOUCHERVILLE PV
Autoroute 20, sortie 303, Montreuil 419-6101
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)
BOUCHERVILLE (v.o. anglaise) (13 ans)

BOUCHERVILLE PV
Autoroute 20, sortie 303, Montreuil 419-6101
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)
BOUCHERVILLE (v.o. anglaise) (13 ans)

BOUCHERVILLE PV
Autoroute 20, sortie 303, Montreuil 419-6101
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)
BOUCHERVILLE (v.o. anglaise) (13 ans)

BOUCHERVILLE PV
Autoroute 20, sortie 303, Montreuil 419-6101
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)
BOUCHERVILLE (v.o. anglaise) (13 ans)

BOUCHERVILLE PV
Autoroute 20, sortie 303, Montreuil 419-6101
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)
BOUCHERVILLE (v.o. anglaise) (13 ans)

BOUCHERVILLE PV
Autoroute 20, sortie 303, Montreuil 419-6101
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)
BOUCHERVILLE (v.o. anglaise) (13 ans)

BOUCHERVILLE PV
Autoroute 20, sortie 303, Montreuil 419-6101
BARB WIRE (v.o. anglaise) (13 ans)
BOUCHERVILLE (v.o. anglaise) (13 ans)

GRAY ROCKS
UN LONG WEEK-END POUR S'EVADER...
à partir de 99\$\*
Le forfait Escapade Fête de Dollar\* comprend 18 trous de golf et 2 heures de tennis par nuitée...

le cahier Livres
chaque dimanche dans La Presse

Citoyens de Montréal, Laval et Rive-Sud
Récupération Tiers-Monde, un organisme sans but lucratif, récupérer vêtements, souliers, literie, rideaux et autres textiles de maison.

QUEL SORT VOUS RESERVEZ-ELLES?
MAGIE NOIRE
Version française

LASALLE (PLACE)
Le Suppléant
Tom Berenger, Ernie Hudson

# Jasmine : les filles étaient belles, mais le message n'a pas passé

TELEVISION

Louise Cousineau

**L**e vrai chef de police de Montréal, Jacques Duchesneau. En costume d'apparat. La vraie ministre de la Condition féminine, Louise Harel. Le vrai président de Vidéotron, Guy Crevier. Et même le vrai président de la Commission des droits de la personne, Yves Lafontaine.

Sommes-nous dans une émission d'affaires publiques ? Mais non. Nous sommes dans la finale de *Jasmine* à TVA ce soir. Tout ce beau monde entonne *Quand les hommes vivront d'amour*. La réalité vient de rejoindre la fiction. Montréal s'en va en chantant vers l'an 2000 et vers la paix entre les ethnies.

Le réalisateur Jean-Claude Lord a fait un coup de maître avec cette séquence finale. Sa série reçoit l'imprimatur des grands de ce monde. Il ne manque que l'archevêque de Montréal.

En dépit de cette bénédiction auguste, j'ai personnellement beaucoup de problèmes à croire à *Jasmine* et à son message d'amour. La série est partie dans trop de directions à la fois sans jamais arriver à nous convaincre. Les gros méchants d'un bord — des Québécois de souche généralement, représentés par le vilain Boudrias et cet affreux animateur de radio, Morin — et les bons de l'autre. Scarfo dans *Omerta* était un mafieux vivant du crime, mais il avait des qualités. N'en cherchez pas à Boudrias ou à Morin : ils n'en avaient aucune.

Des représentations d'idées, pas vraiment des personnages de chair et de sang. Seule l'héroïne, avec sa ferveur candide, avait une certaine profondeur.

Mais les filles étaient bien belles. Et les a-t-on vues à satiété ? Presque pas un épisode ne nous a épargné la scène du vestiaire des filles, qu'on a vues dans différents sous-vêtements. Qu'on a revues à la piscine. La caméra n'a jamais raté de plonger dans un décolleté. Elle nous a servi des scènes de lit affriolantes. Et comme il faisait un temps splendide, les filles étaient toujours habillées légèrement. Même ce soir, dans un gros party officiel, les policières seront en civil. Pas mal plus élégant.

Lord aurait tourné sa série l'hiver, je suis persuadée que ça n'aurait pas marché.

On ne croit pas à une série quand on sent la caméra et le réalisateur. Chaque fois qu'on tombait sur la peau — et l'épisode de ce soir ne nous épargne pas — je m'imaginais dans le rôle du psychiatre de Jean-Claude Lord. Analysant le voyeurisme et l'image racoleuse.

Mais l'idée, c'était de nous guérir de notre racisme, puisque nous en sommes tous victimes. On peut souhaiter que quelque part le gros message est passé. Personnellement, je préfère la note subtile aux promesses d'enfer éternel. Et surtout, une histoire assez vraisemblable pour qu'on puisse y croire.

L'épisode de ce soir offre plusieurs situations complètement abracadabrantes. Mais c'est de la fiction direz-vous. Voilà pourquoi l'arrivée des vrais grands de ce monde à la fin est une pure merveille de récupération.

## Le non-sens de la télé interactive

Ainsi donc, Vidéotron vient de découvrir ce que tout le monde sait depuis longtemps : la télévision, c'est un gros party collectif et il faut que tout le monde voie la même image. Préférez-vous en même temps. Et un téléroman dont on peut choisir la fin, c'est quoi l'idée ?

La télévision interactive prend fin après six ans le 30 mai. Le gadget, cher au grand patron André Chagnon, est intéressant. Le contenu de la télé interactive n'a jamais décollé. Le salaire du joueur de baseball qui rate une balle, c'est drôle deux secondes. On se lasse vite. Comme on s'est vite lassé de jouer à l'ascenseur en pitonnant F2 F3.

Les diffuseurs ne se sont jamais intéressés à l'interactivité. Quelques expériences — un show de Céline Dion au Forum où on pouvait bloquer l'image sur la chanteuse seulement et jouer au réalisateur — quelques téléromans et jeux. Les soirs d'élections, on pouvait trouver son comté oublié. Aux Olympiques, suivre ad nauseam un athlète. Mais quand on pitonnait une commande, on risquait de rater le vrai spectacle. Voilà pourquoi ça n'a pas levé.

Télé-Métropole a même essayé de tripler sa programmation il y a quelques années en utilisant le gadget. Le problème en était encore un de contenu. Qui voulait revoir *Entre chien et loup* ou *Epopée rock* ?

Vidéotron épargnera un demi-million en mettant fin à l'expérience. Les quatre canaux dégagés permettront de diffuser les films français à la carte qui arrivent le 27 août. Il y a de l'argent à faire là : ailleurs au Canada, 50 % des abonnés du câble commandent des films à la carte. Chez Vidéotron, ce n'est que 23 %, parce que les films sont en anglais. Un nouveau marché s'en vient, où la télé vous épargne une visite au club vidéo.

Les abonnés du Vidéoway pourront continuer à jouer au pendu, à repérer leurs résultats de loto et à surtout trouver instantanément le nom de l'émission en cours. Cet affichage rapide de la programmation est vraiment la plus belle invention de Vidéoway. Il vous épargne une recherche fastidieuse dans un télé-horaire. Si le Vidéoway avait solutionné nos problèmes d'enregistrement d'émissions, ç'aurait été encore mieux.

L'appareil Vidéoway a de grandes qualités pour les câblos : il est infiniment plus difficile à pirater que les anciens décodeurs. Voilà pourquoi CF Cable vient de l'adopter.

La télévision interactive avait été lancée par Sylvie Lalande, qui est maintenant présidente du projet UBI, un projet super interactif où l'abonné pourra faire des transactions de chez lui. Dont le développement est en retard à cause de difficultés techniques. « Mais ça va aboutir très bientôt à Chicoutimi », promet le porte-parole de Vidéotron, Jean-Paul Galarnau.

# Des chaînes françaises en contrepoids

MANON CORNELLIÈR  
de la Presse Canadienne OTTAWA

Le CRTC devrait acquiescer aux demandes de licences des nouvelles chaînes spécialisées francophones s'il veut éviter que les ondes québécoises soient dominées encore plus par les canaux anglophones. Les promoteurs de ces projets ont martelé cet argument lors de leur comparution hier devant le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

« Si on veut un système québécois de canaux spécialisés et un système francophone de diffusion, il faut favoriser les canaux et les services francophones », a déclaré le président de Canal Vie, M. Normand Beauchamp.

« Si les téléspectateurs demeurent limités dans leur éventail de choix en matière de sources d'information télévisée de langue française, il est évident que le pouvoir d'attraction de toute la panoplie des

nouveaux services de langue anglaise, étrangers particulièrement, deviendra de plus en plus irrésistible », a renchéri le vice-président à l'information et affaires publiques de TVA, M. Marc Blondeau.

La réponse, a confié M. Beauchamp, repose sur la façon d'assembler les canaux. Il a rappelé que les câblodistributeurs devaient déjà équilibrer le nombre de canaux canadiens et étrangers. Il suggère d'ajouter une exigence supplémentaire

pour les marchés francophones. « Si les produits francophones de qualité ne sont pas présents, l'habitude qui va s'installer sera d'écouter ces services en anglais », a insisté le président de Canal Vie.

Le CRTC a entrepris l'étude de 40 projets différents de chaînes spécialisées dont seulement quatre sont de langue française. Radiomutuel propose deux de ces chaînes. La première, le Canal Vie, porterait sur les questions de santé, de mode de vie et de plein air et viserait les 35-64 ans. La seconde serait une version adulte de MusiquePlus.

Télé-Métropole, de son côté, propose de créer Le Canal Nouvelles (LCN), un service de manchettes qui diffuserait un bulletin d'information mis à jour tous les 15 minutes. Service limité au Québec. Télé Mag 24, un groupe de Québec, veut offrir, à la grandeur du pays, des émissions de type magazine sur des sujets allant de la rénovation à l'activité physique.

## 70 % DES FEMMES NE PORTENT PAS LE BON SOUTIEN-GORGE ! — ET VOUS ? Pour le savoir, venez à la Baie, durant une séance D'ESSAYAGE WONDERBRA ET PLAYTEX



POUR RENCONTRER UNE CONSEILLÈRE EXPERTE EN ESSAYAGE DE SOUTIEN-GORGE

### HORAIRE DE NOS SÉANCES D'ESSAYAGE :

De 10 h à 13 h  
et de 14 h à 16 h

- JEUDI 9 mai**  
Rue Sainte-Catherine Ouest
- MARDI 14 mai**  
Centre Rockland
- JEUDI 16 mai**  
Rue Sainte-Catherine Ouest, la Place Vertu, Galeries d'Anjou, Fairview Pointe-Claire, Carrefour Laval, Place Rosemère
- MERCREDI 22 mai**  
Fairview Pointe-Claire, Place Versailles
- JEUDI 23 mai**  
Rue Sainte-Catherine Ouest, Promenades Saint-Bruno, Carrefour Laval, Jardins Dorval
- VENDREDI 24 mai**  
Galeries d'Anjou
- LUNDI 27 mai**  
Centre Boulevard
- MARDI 28 mai**  
Centre Laval, Mail Champlain
- MERCREDI 29 mai**  
Fairview Pointe-Claire

### PROFITEZ DE NOS RABAIS ET DE NOS REMISES POSTALES, DURANT NOS SÉANCES D'ESSAYAGE.

**25 % de rabais\***  
à l'achat d'un soutien-gorge WonderBra ou Playtex durant la séance d'essayage  
\*Sur nos prix ordinaires.

Cette offre exclut les modèles 2620, 7429, 1219, 1137 et 2615 de WonderBra à 19,97 \$

**Remise postale de 7 \$**  
à l'achat de 40 \$ ou plus de soutiens-gorge ou slips Accents naturels ou 18 heures de Playtex ou ceux de WonderBra

Cette offre exclut les modèles 2620, 7429, 1219, 1137 et 2615 de WonderBra à 19,97 \$

**Remise postale de 10 \$**  
à l'achat de 2 soutiens-gorge « À ma mesure »  
Dessous, rayon 178.



la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

**VOUS AVEZ LE MEILLEUR**

**« Chez Laurentien Chrysler et Auto Max '96 vous êtes gagnant ! »**

**1996 BREEZE**

**\$239\*** PAR MOIS 30 MOIS

- 2.4 litre
- Volant ajustable
- Boîte automatique 4 vitesses

2426 \$ comptant ou échange équivalent

**1996 NÉON**

**\$199\*** PAR MOIS 30 MOIS

- Groupes 22 D
- Climatiseur (sans frais)
- Boîte automatique
- Am-fm stéréo
- 2 coussins gonflables
- Et beaucoup plus...

2 070 \$ comptant ou échange équivalent

**1996 INTREPID**

**\$299\*** PAR MOIS 30 MOIS

- 2 coussins gonflables
- 3.3 litres • Moteur V-6
- Volant ajustable • Climatiseur
- Boîte automatique 4 vitesses

3 357 \$ comptant ou échange équivalent

**LAURENTIEN**  
Plymouth Chrysler  
**335-0500**  
2525, Marcel-Laurin  
À l'est de l'autoroute 13

\*Transport, immatriculation, taxes en sus. Allocation 51 000 km 9e de km excédentaire. Pour un temps limité. Les illustrations peuvent différer.

# Air Canada s'excuse d'une pub qui a choqué les Indiens

## Ovide Mercredi exige le congédiement de la firme responsable de la campagne publicitaire

Presse Canadienne  
OTTAWA

Air Canada s'est excusé auprès des autochtones pour une des ses campagnes publicitaires qui affirme que « les chefs d'entreprise ont plus d'espace pour leurs mocassins » dans la section première classe de la compagnie canadienne.

Une porte-parole du chef de l'Assemblée des premières nations, Ovide Mercredi, a cependant indiqué que ces excuses n'étaient pas suffisantes.

La publicité, qui a été retirée, s'intitulait « Sitting Comfortably » et mettait en vedette un homme d'affaires blanc et bedonnant confortablement assis dans un siège de classe affaires avec un attaché-case à ses côtés. Derrière lui se tenait un chef indien en costume traditionnel, une lance à la main. La publicité montre aussi un tipi.

La publicité avait paru en avril dans l'hebdomadaire The European et s'inscrivait dans le cadre d'une campagne publicitaire au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

« Air Canada n'a jamais eu l'intention d'offenser qui que ce soit », a expliqué un vice-président d'Air Canada, Geoffrey Elliot, dans une lettre à Ovide Mercredi.

« Nous reconnaissons que la publicité manquait de tact et n'était pas appropriée... et nous présentons nos plus sincères excuses. »

Le chef autochtone Ovide Mercredi exige toujours qu'Air Canada congédie la firme responsable de sa campagne publicitaire, ont indiqué des responsables de l'assemblée autochtone.

Il compte aussi rencontrer la direction d'Air Canada la semaine prochaine afin d'obtenir du transporteur aérien qu'il modifie ses pratiques d'embauche pour accroître le nombre d'employés autochtones.

Ovide Mercredi exige aussi qu'Air Canada paie une formation de 250 000 \$ sur les relations raciales à ses cadres supérieurs.

« Cette campagne publicitaire est dégradante et rabaisse notre culture. Elle renforce également le stéréotype raciste que les Indiens sont

paresseux », a dénoncé M. Mercredi au cours d'une entrevue donnée avant qu'Air Canada ne s'excuse.

Une responsable des communications d'Air Canada, Kym Robertson, s'est dite surprise de la réaction de M. Mercredi.

« Cette publicité n'est pas destinée à un public cible nord-américain. Nous vendons notre produit canadien à l'étranger et nous utilisons des images facilement reconnaissables sur ces marchés. Les autres publicités montrent des agents de la GRC, des montagnes ou des pêcheurs. »

### AVIS LÉGAUX APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCAN

#### MISE AU POINT

Contrairement à la mise au point parue le 6 mai au sujet des coordonnées Functionals sans repasage, le rabais est bien de 20% tel qu'indiqué dans la circulaire; par contre le prix de réclame pour les shorts doit se lire 19,99 et non 15,99.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

**SEARS**

FONDATION  
QUÉBÉCOISE  
DU CANCER  
527-2194



**FINANCEMENT**  
6,8%  
ACCORD ET  
ODYSSEY 96

**CIVIC BERLINE LX**  
208\$\*  
PAR MOIS

CONCUE ET CONSTRUITE SANS CONCESSION

**CIVIC BERLINE EX**

- Automatique
- Climatiseur
- A.B.S., etc.

269\$\*  
PAR MOIS

\* Bail 48 mois. Comptant 845\$ ou échange équivalent. Allocation 96 000 km. T.T.P. EN SUS.

700, boul. Labelle, Blainville (aut. des Laurentides, sortie 25)  
435-1122 / 875-1920

de **HONDA blainville**

La Commission Scolaire Jérôme-Le Royer

#### APPEL D'OFFRES : 96 - 15

TITRE: TRANSFORMATION AU GAZ NATUREL DES ÉCOLES: SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS, VICTOR-LAVIGNE ET AMI-SOLEIL

PROJET: ÉCOLE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS

11625, rue Lagauchetière Montréal (P-A-T) (Québec) H1B 2H8  
TEL: 645-5515

ÉCOLE VICTOR-LAVIGNE 5400, boulevard Couture Saint-Léonard (Québec) H1R 1C7  
TEL: 321-9234

ÉCOLE AMI-SOLEIL 890, boul. Saint-Jean-Baptiste Montréal (P-A-T) (Québec) H1B 3Z8  
TEL: 645-9727

PROPRIÉTAIRE: COMMISSION SCOLAIRE JÉRÔME-LE ROYER

550, 53e Avenue Montréal (P-A-T) (Québec) H1A 2T7  
TEL: 642-9520

INGÉNIEURS: LEROUX, LEROUX, PAPIN & ASSOCIÉS

Ingénieurs-conseils 110, Place Crémazie, bureau 220 Montréal (Québec) H2P 1B9  
TEL: 384-4220

NOS DOSSIERS: 4539-3, 4149-6, 4183-2

PROJETS: LA COMMISSION SCOLAIRE JÉRÔME-LE ROYER demande des soumissions pour la transformation au gaz naturel de trois (3) écoles, soit l'école Sainte-Marguerite-Bourgeoys, l'école Victor-Lavigne et l'école Ami-Soleil.

OBTENTION DES DOCUMENTS

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être consultés au bureau des ingénieurs au 110, Place Crémazie, bureau 220, Montréal (Québec) H2P 1B9, téléphone: 384-4220 ou obtenus contre un dépôt de cent cinquante dollars (150 \$) NON REMBOURSABLE pour les trois (3) projets, et ce, à compter du 6 mai 1996.

OUVREMENT DES SOUMISSIONS

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues à la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, 550, 53e Avenue, Montréal (P-A-T) (Québec) H1A 2T7 jusqu'à 14 h, heure en vigueur localement le 21 mai 1996, pour être ouvertes publiquement au Centre administratif de la Commission scolaire Jérôme-Le Royer, le même jour et à la même heure.

Des soumissions séparées seront reçues pour chacun des trois (3) projets.

CAUTIONNEMENT

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de 10% du montant de la soumission à l'ordre du propriétaire ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat contre une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Seules seront considérées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q. c.Q-1).

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du Règlement sur les contrats de construction des immeubles des commissions scolaires en vigueur. Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Montreal, le 6 mai 1996

Jean Tondreau  
Secrétaire général

Et si la semaine prochaine vous ne pouviez plus parler?

Ou si vous ne pouviez plus marcher? Ou si votre vue s'embrouillait? C'est ça vivre avec la sclérose en plaques, une maladie imprévisible du système nerveux central. Soudainement, elle vous empêche de faire les plus simples. Impossible de prévoir où et quand elle frappera et si cela se reproduira. Mais la recherche va bon train et les services offerts par la Société canadienne de la sclérose en plaques s'améliorent constamment. Vous pouvez nous aider à rétablir le circuit.

1-800-268-7582  
Société canadienne de la Sclérose en Plaques

# Liquidation de tenues pour femme

## Dès maintenant!

### 30% à 50% de rabais\*

#### CHOIX DE VÊTEMENTS PRINTANIER

- TENUES GRIFFÉES
- COORDONNÉS CARRIÈRE

#### CHOISISSEZ PARMİ CES MARQUES CONNUES :

- LIZ CLAIBORNE • JONES NEW YORK • RENA ROWAN • BIANCA NYGÅRD • RUSS
- VILLAGER • NYGÅRD COLLECTIONS • TAN JAY • PRINCIPLES® COLLECTION, ETC.!

EN TAILLES COURANTES, PETITES ET FORTES.  
\*SUR NOS PRIX ORDINAIRES.  
Tenues griffées et coordonnés carrière, rayons 109, 115, 116, 127, 130, 140, 145 et 196.  
Le choix des marques varie selon le magasin. Vêtements offerts dans certains magasin seulement.

<p><b>40% de rabais*</b></p> <p>SELECTION DE VESTES ET DE MANTEAUX PRINTANIERNS POUR FEMME</p> <p>*Sur nos prix ordinaires.</p> <p>Tenues d'extérieur pour femme, rayons 101 et 801.</p>	<p>TENUES MODE DE FIN DE SÉRIE POUR JEUNE FEMME</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Real Clothes • FairSet®</li> <li>• Variations® • BayClub®</li> </ul> <p>Tee-shirts. Liquidation 4,99 \$</p> <p>Tee-shirts et shorts. Liquidation 9,99 \$</p> <p>Pulls pour jeune femme. Liquidation 14,99 \$</p> <p>Tenues tout-aller pour jeune femme, rayons 191, 463, 810 et 813.</p>	<p><b>50% de rabais</b></p> <p>TANDEMS CAREER MOVES® POUR JEUNE FEMME</p> <p>Nos prix ord. 34,99 \$ à 44,99 \$.</p> <p>Liquidation 16,99 \$ à 21,99 \$</p> <p>Tenues Career Moves, rayon 470.</p>	<p><b>30% à 50% de rabais*</b></p> <p>SELECTION DE ROBES PRINTANIÈRES POUR FEMME</p> <p>*Sur nos prix ordinaires.</p> <p>Robes pour femme, rayons 110 et 803.</p>	<p><b>50% de rabais</b></p> <p>SELECTION DE COORDONNÉS TOUT-ALLER NORTHERN SPIRIT® ET KARI® POUR FEMME</p> <p>Nos prix ord. 32 \$ à 65 \$.</p> <p>Liquidation 16 \$ à 32,50 \$</p> <p>Coordonnées tout-aller, rayon 133.</p>
--	---	---	---	--

AUSSI À PRIX FABULEUX : DESSOUS MODE, MONTRES ET CHAUSSURES POUR TOUTE LA FAMILLE!

<p><b>Liquidation!</b></p> <p>SELECTION DE SLIPS POUR FAMILLE</p> <p>Nos prix ord. 2,49 \$ à 4,99 \$.</p> <p>Liquidation 1,99 \$</p> <p>De dessous mode, rayon 113.</p>	<p>LIQUIDATION DE MONTRES BENetton</p> <p>Nos prix ord. 75 \$ et 139 \$</p> <p>Liquidation 2999 \$</p> <p>Montres, rayon 114.</p>	<p><b>20% de rabais additionnel</b></p> <p>CHAUSSURES CONFOR ROCKPORT DE FIN DE SÉRIE À PRIX RÉDUIT, POUR HOMME</p> <p>Nos prix ord. 69,99 \$ à 99,99 \$.</p> <p>Liquidation 5599 \$ à 7999 \$</p> <p>Chaussures, rayon 115.</p>
---	---	--

**25% à 50% de rabais**  
LIQUIDATION D'UN CHOIX DE TENUS DE NUIT ET DE LINGERIE VERSAILLES  
\*Sur nos prix ordinaires.  
Lingerie, rayons 116 et 251.

**25% de rabais\***  
CHAUSSURES CHIFFONNÉES TOUT-ALLER DE FIN DE SÉRIE POUR HOMME ET FEMME  
PARFOIS LES PIEDS SEULES CHAUSSÉS, LES SÉRIES DE FIN DE SÉRIE SONT EN LIQUIDATION  
\*Sur nos meilleurs prix d'origine.

Autres Avis légaux, Appels d'offres, Soumissions et Encans en pages C7, C8

Commissariat de la Baie d'Hubson